



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE , DE LA VITICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
Administration des services vétérinaires

Rapport d'activités

2007

INDEX :

I. Introduction

II. Administration des Services Vétérinaires

III. Situation sanitaire

IV. Sécurité alimentaire

A. Contrôle des denrées alimentaires d'origine animale

B. Cellule de concertation Agriculture – Santé

V. Mouvements internationaux

A. Echanges, exportations et importations

B. P.I.F.

C. Pacage

VI. Bien-être des animaux

VII. Clos d'Equarrissage

VIII. Transposition en droit national des directives C.E.

IX. Rapport du Laboratoire de Médecine Vétérinaire

X. Réunions internationales

CHAPITRE I

INTRODUCTION

Pour l'Administration des Services Vétérinaires, l'année 2007 était fortement marquée par l'épidémie de la **fièvre catarrhale ovine** (F.C.O.), type viral 8, (appelée parfois « maladie de la langue bleue ») qui, à partir de mi-août, a envahi d'une manière fulgurante l'ensemble du pays causant une forte morbidité parmi les ruminants suivie d'une mortalité de l'ordre de quelque 6% du cheptel ovin et de 0,6 % du cheptel bovin.

Alors qu'en 2006 quelques rares cas positifs avaient été détectés dans notre pays, la F.C.O, maladie transmise par des moucheron piqueurs, à savoir les culicoïdes, a causé en 2007 de fortes pertes animales et économiques dans nos élevages bovins et ovins.

Le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural s'est efforcé, dans la limite de ses moyens, d'indemniser les pertes animales par la mise en application, dans son interprétation la plus large, de la réglementation afférente.

Cette maladie émergente a fait ravage avec la même intensité dans les cheptels des pays avoisinants et a été notifiée entretemps dans pas moins de 10 pays avec une nette tendance de propagation en direction des États membres de l'Est de l'U.E.

La **grippe aviaire** de son côté ne s'est manifestée durant la première moitié de 2007 que par des cas sporadiques dans l'U.E., alors qu'avec l'apparition de la mauvaise saison, cette épidémie, à caractère potentiellement zoonotique, s'est manifestée à nouveau d'une manière plus endémique en Roumanie, en Pologne et dans l'Est de l'Allemagne. Une vigilance et une surveillance intensives sont toujours de mise pour nos volailles domestiques, alors qu'un monitoring continu des oiseaux sauvages et des volailles domestiques a permis jusqu'à ce jour de prévenir l'apparition de la grippe aviaire sur notre territoire.

Notons encore que la 2^e campagne de surveillance et de lutte contre la **para-tuberculose** s'est achevée au mois de mai 2006, avec le constat que la séroprévalence positive s'est accrue de 2% alors que le nombre des bovins excréteurs s'est réduit de pratiquement 50%. Il reste à convaincre les responsables exploitations plus fortement infectées d'appliquer un programme hygiénique conséquent aux fins d'améliorer la situation sanitaire de leur cheptel.

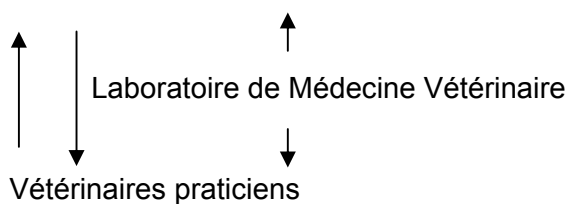
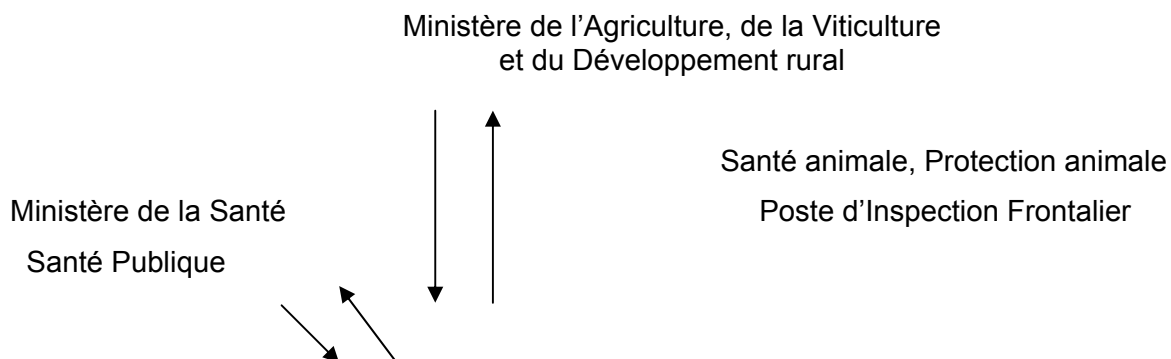
Au niveau de la **sécurité alimentaire**, l'Administration des Services Vétérinaires s'est, entre autres, engagée, ensemble avec le Ministère de la Santé, à élaborer une nouvelle réglementation en ligne avec les règlements communautaires. La création de l'O.S.Q.C.A. (Organisme de la Sécurité et de la Qualité de la Chaîne Alimentaire), sous la tutelle du Ministre de la Santé et du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, est censée jouer à l'avenir un rôle important de coordination dans le domaine de la surveillance de la sécurité des denrées alimentaires.

Finalement, les programmes de surveillance des **Salmonelles**, mis en place dans le secteur des porcins et des volailles, ont pour objectif de gérer d'une manière efficace, au niveau des denrées alimentaires d'origine animale, les risques éventuels de cette zoonose.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION DES SERVICES VETERINAIRES

	<u>Nombre de vétérinaires</u>
Inspection Vétérinaire	17
Laboratoire de Médecine Vétérinaire	3
Vétérinaires praticiens	111
Prestataires de service	47
Total :	178



CHAPITRE III

SITUATION SANITAIRE

1. La peste porcine classique

L'historique de la récente épidémie de la peste porcine classique nous fait remonter à la détection du 1^{er} cas de cette maladie sur un sanglier fin octobre 2001 et du 1^{er} foyer dans les porcs domestiques en février 2002 pour noter jusqu'en août 2003 un total de 13 foyers entraînant l'abattage sanitaire de quelque 18.410 porcs.

La mise en place des campagnes de vaccination orale des sangliers contre la peste porcine classique en 2003 et 2004 a finalement contribué à l'éradication officielle de la maladie sur notre territoire au mois d'août 2004, c'est-à-dire 12 mois après le dernier cas de cette épidémie ce qui montre la gestion exemplaire de cette crise exceptionnelle. Certes, une telle crise va malheureusement toujours de pair avec un lourd tribut économique au détriment des propriétaires et de notre cheptel porcin.

La surveillance de cette maladie est actuellement assurée par l'examen sérologique des sangliers abattus remis aux centres de collecte, gérés par les agents de l'Administration des Eaux et Forêts, avec un poids ≤ 35 kg jusqu'au 1^{er} août 2007 et ≤ 25 kg à partir de cette date, ainsi que par l'échantillonnage sporadique de sangliers plus âgés qui sont soumis à l'inspection des viandes avant la mise en consommation.

Même en présence d'une faible prévalence sérologique seulement, l'Administration des Services Vétérinaires doit rester vigilante à l'égard de la peste porcine classique qui est passée à l'état endémique en Rhénanie-Westphalie du Nord, au Nord-Est de la Rhénanie-Palatinat et dans les Vosges français.

Les résultats de ce monitoring sont présentés dans le tableau à la page suivante.

mois	abattus	sero+	sero-	% SERO+	viro+	sero+ <1an	sero- <1an	% SERO+ <1an	abattus <1 an	% abattus <1an
janv-03	273	74	177	29,48	2	19	95	16,67	128	46,89
févr-03	234	67	148	31,16	1	24	100	19,35	137	58,55
mars-03	76	22	50	30,56	0	7	30	18,92	40	52,63
avr-03	142	61	61	50,00	0	14	34	29,17	61	42,96
mai-03	254	114	126	47,50	0	52	69	42,98	126	49,61
juin-03	235	122	93	56,74	0	48	65	42,48	129	54,89
juil-03	113	43	63	40,57	0	22	46	32,35	73	64,60
août-03	120	54	55	49,54	1	22	29	43,14	59	49,17
sept-03	145	65	69	48,51	0	21	39	35,00	68	46,90
oct-03	703	342	259	56,91	0	128	168	43,24	366	52,06
nov-03	1247	516	507	50,44	0	201	315	38,95	646	51,80
déc-03	762	319	331	49,08	0	102	181	36,04	349	45,80
janv-04	500	197	263	42,83	0	58	159	26,73	265	53,00
févr-04	249	93	137	40,43	0	37	85	30,33	137	55,02
mars-04	135	43	86	33,33	0	20	45	30,77	59	43,70
avr-04	112	59	50	54,13	0	22	25	46,81	46	41,07
mai-04	195	122	60	67,03	0	38	28	57,58	72	36,92
juin-04	183	103	71	59,20	0	51	50	50,50	104	56,83
juil-04	87	36	44	45,00	0	9	31	22,50	44	50,57
août-04	123	56	64	46,67	0	20	43	31,75	65	52,85
sept-04	110	54	48	52,94	0	15	31	32,61	51	46,36
oct-04	388	197	154	56,13	0	37	72	33,94	124	31,96
nov-04	1156	551	512	51,83	0	199	309	39,17	554	47,92
déc-04	443	179	219	44,97	0	65	129	33,51	219	49,44
janv-05	311	106	167	38,83	0	37	84	30,58	143	45,98
févr-05	117	44	57	43,56	0	15	31	32,61	54	46,15
mars-05	95	27	58	31,76	0	12	25	32,43	44	46,32
avr-05	90	23	55	29,49	0	5	20	20,00	32	35,56
mai-05	245	68	156	30,36	0	22	82	21,15	119	48,57
juin-05	195	40	134	22,99	0	13	71	15,48	96	49,23
juil-05	121	30	77	28,04	0	12	46	20,69	70	57,85
août-05	150	19	111	14,62	0	4	72	5,26	91	60,67
sept-05	77	16	59	21,33	0	11	37	22,92	49	63,64
oct-05	x	8	155	4,91	0	5	104	4,59	x	x
nov-05	x	29	572	4,83	0	17	293	5,48	x	x
déc-05	x	4	318	1,24	0	2	143	1,38	x	x
jan-juin-2006	x	29	518	5,30	0	21	267	7,29	x	x
juil-sept-2006	x	3	157	1,88	0	2	72	2,70	x	x
oct-dec-2006	x	7	776	0,89	0	0	400	0,00	x	x
janv-fev-2007	x	5	205	2,38	0	3	131	2,24	x	x
mars-dec-2007	x	11	912	1,19	0	8	594	1,33	x	x
total		3947	7222	35,34	4	1412	4056	25,82		

2. L'encéphalopathie spongiforme bovine (E.S.B.)

Le Luxembourg a connu, jusqu'à ce jour, 3 cas d'E.S.B. en tout :

Le 1^{er} cas d'E.S.B., le 26 novembre 1997 sur une vache pie-noire née en 1993.

Le 2^e cas d'E.S.B., le 29 juillet 2002 sur une vache pie-rouge née en 1996.

Le 3^e cas d'E.S.B., le 9 novembre 2005 sur un taureau charolais né en 2001.

La maladie de l'E.S.B., qui a connu un impact médiatique important, montre désormais une nette régression dans tous les États membres de l'U.E.

En conformité à la réglementation communautaire en matière des encéphalopathies spongiformes transmissibles (E.S.T.), l'Administration des Services Vétérinaires procède d'une manière conséquente à une surveillance active et passive sur notre territoire à l'aide d'analyses qui sont résumées dans le tableau ci-après qui ont toutes abouti à un résultat négatif.

NOMBRE DE TESTS d'E.S.T. EFFECTUÉS EN 2007	
BOVINS	
Animaux morts	3.450
Animaux présentés à l'abattage d'urgence	6
Animaux présentant des signes cliniques	0
Animaux sains abattus pour la consommation humaine	10.101
Animaux suspects	3
OVINS	
Animaux morts	716
Animaux sains abattus pour la consommation humaine	231
CAPRINS	
Animaux morts	110
Animaux sains abattus pour la consommation humaine	423
CERVIDÉS :	
Animaux morts	1
Animaux abattus à la chasse	10
T O T A L	15.051

Génotypage des ovins en 2007

Programme d'élevage relatif à la résistance aux encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les ovins

Depuis la mise en place en 2003 au Luxembourg d'un programme d'élevage permettant la sélection de souches de race d'ovins résistants aux encéphalopathies spongiformes transmissibles, quelque 3.557 moutons ont été testés.

Les résultats de ces analyses démontrent pour le cheptel ovin luxembourgeois l'évolution suivante en matière des génotypes résistants aux encéphalopathies spongiformes transmissibles :

2003 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	18,97%
porteur du simple allèle ARR :	37,69%

2004 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	22,06%
porteur du simple allèle ARR :	41,86%

2005 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	32,51%
porteur du simple allèle ARR :	45,70%

2006 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	37,69%
porteur du simple allèle ARR :	47,23%

2007 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	55,15%
porteur du simple allèle ARR :	97,79%

Les résultats du génotypage pour 2007 sont retenus dans le tableau ci-après.

Ces statistiques risquent cependant d'être faussées partiellement par l'épidémie de la fièvre catarrhale ovine qui a causé la mort de quelque 6% du cheptel ovin et par le fait que l'impact de cette épidémie sur les différents génotypes ne sortira ses effets qu'à l'issue du programme d'échantillonnage en 2008.

Résultats du génotypage en 2007

	ARR/ARR	ARR/ARQ	ARR/ARH	ARR/AHQ	ARQ/ARQ	ARR/VRQ	ARQ/VRQ	Total:	Pourcentage par race
Ardenner	5	11						16	11,76%
Heidschnucke	4	3			1			8	5,88%
Merino	2	4		1		1	1	9	6,62%
Schwarzkopf	2							2	1,47%
Suffolk	3	1						4	2,94%
Texel	59	16	21	1				97	71,32%
Total par génotype	75	35	21	2	1	1	1	136	
Pourcentages par génotype	55,15%	25,74%	15,44%	1,47%	0,74%	0,74%	0,74%	100%	

3. La fièvre aphteuse

Le Luxembourg a connu son dernier foyer de fièvre aphteuse en 1964.

Une vigilance permanente est maintenue par l'Administration des Services Vétérinaires aux fins de prévenir dans toute la mesure du possible l'introduction sur notre territoire de cette maladie hautement contagieuse et aux conséquences socio-économiques désastreuses.

Le risque d'introduction de la fièvre aphteuse à partir des pays tiers par le biais d'animaux vivants sensibles à la maladie ou de leurs produits est toujours donné vu que la vaccination préventive contre cette maladie dévastatrice a été arrêtée dans toute l'U.E. depuis 1992.

Un total de 168 tests ont été effectués en 2007 dans le cadre du diagnostic différentiel avec la fièvre catarrhale ovine, qui ont donc tous donné un résultat négatif.

4. La rage

En 2007, aucun cas de rage n'a été détecté sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Grand-Duché de Luxembourg est déclaré pays officiellement indemne de la rage par l'Office International des Épizooties depuis juillet 2001.

Le dernier cas de rage diagnostiqué sur notre territoire remonte au 15 janvier 1999 sur un poney localisé à Noertrange.

La réapparition d'une épidémie de rage au Sud-Est de Rhénanie-Palatinat début 2005 semble s'être arrêtée dans la région de Mainz – Bingen, c'est-à-dire à quelque 90 km de nos frontières. Quelques rares cas y ont encore été détectés au début de 2006, alors qu'en 2007 aucun cas n'a été notifié.

Le monitoring en matière de rage, toujours en place au Luxembourg, a donné pour 2007 le tableau suivant :

Animaux examinés, ces dernières années, pour suspicion de rage

<u>Espèce</u>	<u>Résultats positifs</u>			<u>Résultats négatifs</u>		
	<u>2005:</u>	<u>2006:</u>	<u>2007:</u>	<u>2005:</u>	<u>2006:</u>	<u>2007:</u>
Renards	0	0	0	341	23	24
Chevreaux	0	0	0	0	1	0
Fouines	0	0	0	0	2	0
Bovins	0	0	0	0	0	1
Moutons	0	0	0	0	1	0
Caprins	0	0	0	0	0	0
Chiens	0	0	0	0	2	0
Chats	0	0	0	5	2	5
total :				346	31	30

Il y a lieu de remarquer que la nouvelle forme de rage des chauves-souris n'a pas encore été détectée dans nos régions, alors que pour toute l'Europe, environ 20 cas sont notifiés jusqu'à ce jour.

La surveillance en matière de rage va se concentrer également en 2008 dans notre pays sur l'examen de laboratoire des renards et des animaux domestiques et sauvages morts avec des symptômes neurologiques.

5. La tuberculose

En 2007, aucun cas de tuberculose n'a été détecté.

Le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré "pays officiellement indemne de tuberculose" par la Décision 97/76/CE de la Commission du 17 décembre 1996. Ce statut a été confirmé par la Décision 1999/467/CE du 15 juillet 1999.

Ce statut sanitaire a pu être maintenu en 2007 en respectant les dispositions de l'annexe du règlement grand-ducal du 20 août 1999 relatif à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intra-communautaires d'animaux des espèces bovine et porcine, à savoir:

- le pourcentage des troupeaux bovins infectés par la tuberculose n'a pas été supérieur à 0,1 % par an pendant 6 années consécutives;
- il existe un système d'identification conforme au règlement CE no 1760/2000;
- tous les bovins abattus sont soumis à une inspection post mortem officielle et aucun cas de tuberculose n'a été détecté.

6. La brucellose

En 2007, aucun cas de brucellose n'a été détecté.

C'est la 12^e année consécutive sans foyer de brucellose bovine.

Tous nos cheptels ont le statut "officiellement indemne de brucellose". Il faut souligner que, par la Décision 99/466/CE de la Commission du 15 juillet 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré "Etat membre officiellement indemne de la brucellose bovine".

Pour garantir et maintenir ce statut, les mesures de prévention et de contrôle continuent à être appliquées.

En 2007, les exploitations laitières ont été testées avec un total de 892 analyses sur le lait de collecte. Tous les résultats étaient négatifs.

Le nombre de bovins d'élevage et de rente âgés de plus de 12 mois, testés avec résultat négatif, était pour 2007 de 785, alors que pour la brucellose ovine, 299 animaux ont été testés avec résultat négatif.

7. La leucose bovine enzootique

En 2007, aucun foyer de leucose bovine n'a été détecté.

Le dernier foyer de leucose bovine enzootique détecté au Grand-Duché de Luxembourg remonte à 1999.

Par la décision 99/465/CE du 13 juillet 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « État membre officiellement indemne de la leucose bovine enzootique ».

Pour maintenir ce statut, 885 cheptels laitiers ont été testés avec en fin de compte un résultat négatif pour la leucose bovine enzootique. S'y ajoutent 665 examens négatifs provenant de bovins respectivement exportés et importés.

8. L'I.B.R.

Le programme de surveillance et de lutte mis en place à titre volontaire dans notre pays, connaît pour l'année 2007 les chiffres suivants :

Nombre d'exploitations participant au programme : 152 (avec plusieurs sites)

Nombre total d'échantillons analysés : 17.613.

Résultats :

6.251 échantillons étaient positifs en I.B.R. – gB, c.-à-d. vaccinés avec un vaccin délété, soit 35,5%

2.027 échantillons étaient positifs en I.B.R. – gE, c.-à-d. porteurs d'anticorps contre le virus sauvage ou vaccinés avec un vaccin non délété, soit 11,50%

38 échantillons donnaient un résultat non conclusif respectivement sont à considérer comme des bovins vaccinés avec un vaccin non délété, soit 0,22 %.

Dans le cadre des expositions, des exportations et importations, 1.906 analyses effectuées sur des bovins individuels ont donné les résultats suivants :

526 analyses positives en I.B.R. – gB, soit 27,60%

223 analyses positives en I.B.R. – gE, soit 10,83 %.

33 exploitations sont indemnes de l'IB.R.

92 exploitations sont classées dans la catégorie 1, c'est-à-dire qu'il y a encore présence de virus sauvage

36 exploitations sont classées dans la catégorie 2, c'est-à-dire qu'il y a vaccination avec un vaccin délété.

9. La para-tuberculose

La campagne officielle de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose, organisée durant la période de stabulation 2006/2007, a permis de continuer de détecter respectivement les animaux séro-positifs et les excréteurs du germe de cette maladie et d'en continuer l'assainissement.

Rappelons à cet effet que l'échantillonnage sérologique est opéré sur les bovins allaitants à partir de l'âge de 24 mois, alors que les vaches laitières sont analysées sur le lait.

Les porteurs d'anticorps sont examinés, par analyse des matières fécales, sur une éventuelle excrétion du germe pathogène.

Au vu du grand risque de la transmission de la maladie, surtout pour le jeune bétail, les excréteurs testés positivement, sont censés être éliminés endéans les 3 semaines.

L'État subventionne cet assainissement par une indemnisation de 250 € par bovin éliminé.

La situation de la para-tuberculose au Grand-Duché se présente de la façon suivante à la fin de la campagne de surveillance et de lutte 2006/2007 (2^e campagne) :

Classification en fonction du pourcentage d'animaux porteurs d'anticorps :

Statut A (0% d'anticorps positifs) :	50,6 % = 784 exploitations
Statut B (< 5 % d'anticorps positifs) :	30,6 % = 474 exploitations
Statut C (< 10% d'anticorps positifs) :	13,8 % = 214 exploitations
Statut D (> 10 % d'anticorps positifs) :	4,8 % = 75 exploitations

Les chiffres individuels sont les suivants :

Sérologie :

50.628 négatifs

86 non conclusifs

1.016 positifs

soit 51.730 analyses au total.

Nombre d'échantillons de lait analysés :

26.846 négatifs

906 positifs

soit 27.752 analyses au total.

Les analyses par le **test P.C.R. des matières fécales prélevées** sur des bovins porteurs d'anticorps ont donné les résultats suivants :

1.649 négatifs

192 non conclusifs (traités comme positifs)

442 positifs

soit 2.283 analyses au total.

Au vu de cette situation sanitaire et en vue de l'élimination conséquente des excréteurs du germe pathogène, un assainissement de notre cheptel en matière de la para-tuberculose devrait être un objectif réaliste à moyen terme. Cette perspective implique évidemment que les exploitations les plus fortement infectées mettent en application un programme hygiénique conséquent aux fins d'améliorer la situation sanitaire de leur cheptel.

Il faut noter que la 3^e campagne de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose a débuté en septembre 2007 pour se terminer avec la mise en pâture des bovins au printemps 2008.

10. La maladie d'Aujeszky

En 2007, aucun cas n'a été détecté.

Par la Décision 99/399/CE de la Commission Européenne du 2 juin 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « État membre officiellement indemne de la maladie d'Aujeszky ».

Par ce fait, le Grand-Duché bénéficie des garanties supplémentaires accordées par la Commission par la Décision 93/24/CE du 11 décembre 1992.

En 2007, un total de 764 échantillons de sang, provenant de diverses exploitations porcines luxembourgeoises, ont été testés avec un résultat négatif.

De ce fait, le statut de cheptel porcin domestique officiellement indemne a pu être maintenu, suite à un programme de surveillance incluant un examen sérologique de toutes les truies abattues dans les abattoirs agréés au Luxembourg et suite à un contrôle sérologique aléatoire des porcs d'élevage et de rente exportés.

Il y a lieu de noter que sur 182 sangliers échantillonnés, 4 ont donné un résultat douteux.

11. La maladie vésiculeuse du porc

La maladie vésiculeuse, fortement apparentée à la symptomatologie de la fièvre aphteuse, n'a pas été diagnostiquée ces dernières années.

12. La maladie hémorragique des lapins

En 2007, aucun cas de RHD n'a été notifié.

13. La maladie de Visna-Maedi chez le mouton

Le programme de dépistage de la maladie de Visna-Maedi, mis en place à titre volontaire en 1990, a été poursuivi en 2007 avec comme résultat que sur 369 ovins échantillonnés, 41 ont donné un résultat positif et 2 un résultat douteux.

14. L'influenza aviaire (peste aviaire – grippe aviaire)

L'épidémie de la grippe aviaire, causée par la souche hautement pathogène (H5 N1) et détectée fin 2003 pour la première fois dans le Sud-Est de l'Asie, a été notifiée entretemps dans la plupart des régions du globe, avec une large prévalence dans les pays en développement où l'élevage des volailles se fait sous des conditions hygiéniques et sanitaires rudimentaires. Cette épidémie, au caractère potentiel d'une zoonose, a entraîné jusqu'à ce jour la mort ou l'abattage sanitaire de plus de 250 millions de volailles de par le monde, alors que le nombre de décès humains, survenus dans les pays du Sud-est asiatique et dans plusieurs pays de l'Afrique, s'élève en tout à 216 cas depuis le début de l'épidémie.

En Europe, la grippe aviaire a été notifiée en 2007 en Allemagne, au printemps en Bavière et en automne au Nord-est de Brandebourg, en Tchéquie, au Royaume-Uni, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en France dans les régions marécageuses autour de la Grande Creusière à Diane Capelle (Moselle), à quelque 90 km de la frontière du Luxembourg incitant à une haute vigilance sur notre territoire.

Des mesures préventives ont été mises en place afin d'éviter, pour autant que possible, que notre cheptel avicole ne soit atteint par ce virus hautement pathogène susceptible de se transmettre à l'être humain, par contact prolongé et intensif avec les animaux malades.

Durant les périodes de migration printanière ou automnale des oiseaux, des recommandations de confinement et des mesures de biosécurité ont été mises en place. Ces mesures nous ont permis de rester indemne de cette épidémie jusqu'à ce jour. De nombreux communiqués officiels ont sensibilisé la population et des mesures de précaution ont été diffusées dans les médias par les autorités.

Un programme de surveillance active et passive de la grippe aviaire repose entre autres sur l'échantillonnage des volailles domestiques et des oiseaux sauvages.

A noter que l'échantillonnage des oiseaux sauvages est réalisé en collaboration avec les experts de la « Ligue Nationale pour la Protection des Oiseaux et de la Nature ».

En 2007, un total de 734 analyses ont été effectuées au Laboratoire National de Santé – Institut d'Immunologie. Tous les résultats étaient négatifs pour l'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène).

366 de ces échantillons proviennent de volailles d'élevage alors que 368 échantillons ont été prélevés sur des oiseaux sauvages.

15. La maladie de Newcastle ou pseudopeste aviaire

Cette maladie de volailles est en progression dans différents États membres et dans les Pays Tiers. Aux conséquences économiques moins graves que l'influenza aviaire, cette maladie exige néanmoins une surveillance sanitaire rigoureuse.

Le dernier foyer de la maladie de Newcastle a été notifié au Luxembourg en 1999 sur des pigeons voyageurs.

16. La tuberculose aviaire

En 2007, aucun cas n'a été détecté.

Les deux derniers foyers ont été diagnostiqués au Luxembourg en 2000.

17. La leucose aviaire

En 2007, aucun cas n'a été détecté.

Le dernier foyer au Luxembourg remonte à 2000 et était localisé à Bertrange.

18. La Laryngo-trachéite infectieuse chez les volailles

En 2007, aucun cas n'a été détecté.

Les 2 derniers foyers au Luxembourg remontent à 1999.

19. La Psittacose chez les oiseaux

Avant 2005, cette maladie transmissible à l'homme n'a plus été détectée pendant 6 ans au Luxembourg. En 2005, 5 foyers ont été notifiés.

En 2006, il y a eu notification d'un seul foyer dans le Sud du pays, alors qu'en 2007, il y a eu détection de 2 cas (Rodange et Dudelange).

Rappelons que la psittacose, de par son caractère zoonotique, est une maladie à déclaration obligatoire.

20. La varroase

La varroase continue à être présente à l'état endémique au Luxembourg et il faut s'apprêter à vivre avec cette maladie qui provoque des pertes surtout indirectes par l'affaiblissement des colonies d'abeilles en les rendant ainsi plus réceptives à d'autres maladies.

Pour cette raison, il est fortement recommandé de soumettre les colonies à un traitement préventif en automne et d'appliquer surtout des mesures hygiéniques.

En 2007, les substances suivantes ont été mises à la disposition des apiculteurs par les soins de l'Administration des Services Vétérinaires :

- acide formique
- acide oxalique
- Apilife.

21. La loque américaine

En 2004, il y a eu notification de 6 cas de cette maladie hautement contagieuse entraînant l'élimination sanitaire de 8 ruchers, alors qu'en 2005 aucun cas ne fut détecté.

L'épidémie de la loque américaine, qui a entraîné la destruction de 18 ruchers en 2006, a connu quelques séquelles en 2007 avec la destruction de 2 autres ruchers notifiés comme faiblement infectés.

Une surveillance des ruchers situés dans les zones à risque a été maintenue en 2007 pour détecter les spores de l'agent pathogène *Paenibacillus larvae* sbsp *larvae*. A part des 2 cas évoqués ci-avant, tous les résultats de laboratoire ont été négatifs, sauf pour un rucher situé à la frontière germano-luxembourgeoise et détenu par un non-résident du Luxembourg. Les ruchers infectés seront détruits en début de 2008.

Alors que tous les ruchers infectés ont été détruits, les ruchers situés dans les zones de protection précitées seront analysés début printemps sur la présence éventuelle de spores de l'agent pathogène *Paenibacillus larvae* sbsp *larvae* afin d'en déterminer le statut sanitaire.

22. L'échinococcose

Par accord ministériel, il a été possible, depuis août 2001, d'intensifier la collaboration entre le "Untersuchungsinstitut für Veterinärmedizin, Lebensmittelhygiene und Molekularbiologie in Saarbrücken" et le Laboratoire de Médecine Vétérinaire.

Les résultats d'analyses démontrent une certaine stabilité dans la prévalence des renards infestés, à savoir :

2001: 100 renards avec 20 infestations, soit 20%

2002: 69 renards avec 18 infestations, soit 26%

2003: 4 renards avec 1 infestation, soit 25%

2004: 35 renards avec 5 infestations, soit 14,5%

2005: 303 renards avec 66 infestations, soit 21,8%

2006: 23 renards avec 7 infestations, soit 30,43%

2007 : 23 renards avec 3 infestations, soit 13,04%.

23. La fièvre catarrhale ovine

Cette maladie exotique a émergé pour la première fois au-delà de la latitude Nord 50° en août 2006 près de Maastricht d'où elle s'est propagée dans le Sud des Pays-Bas, dans une grande partie de la Belgique, en Rhénanie-Westphalie du Nord, en Rhénanie-Palatinat, dans le Nord-est de la France et dans le Nord du Luxembourg. Fin 2006, le Luxembourg a compté 4 cas asymptomatiques détectés au laboratoire, sur des bovins revenant du pacage passé en Belgique. Cela n'empêche que, dès l'apparition de la fièvre catarrhale ovine (F.C.O.) dans le Sud des Pays-Bas, le Luxembourg a été intégré dans la zone de surveillance d'un rayon de 150 km et soumis à des mesures restrictives des mouvements des espèces sensibles y détenues. Il n'y eut pas de suites fatales en 2006.

Après la mise en place de la zone saisonnièrement indemne du vecteur le 18 décembre 2006, de commun accord avec les autres États membres avoisinants infectés, la F.C.O. ne s'est ré-manifestée dans notre pays qu'à partir du 17 août 2007 pour se propager dans la suite à une allure fulgurante sur tout le territoire du pays.

Le bilan de cette épidémie de la F.C.O. pour 2007 se présente comme suit :

Nombre total de foyers détectés : 1.315

Nombre d'animaux morts :

- bovins : 996, soit 0,6% du cheptel
- ovins : 1.173, soit 6% du cheptel
- caprins : 6

Nombre de gibiers détectés positifs en sérologie au laboratoire :

- cervidés : 19
- chevreuils : 3
- mouflons : 1
- daims : 3

soit 5,8% des animaux testés.

Un monitoring sur la prévalence sérologique des bovins au mois de décembre 2007 a donné une réaction positive pour les anticorps spécifiques de la F.C.O. variant de 85% à pratiquement 100%.

Le montant des indemnisations accordées par l'État pour les animaux morts des suites de la F.C.O. s'élève à quelque 900.000 €.

Les autorités ont eu de nombreux contacts à l'étranger en 2007 au sujet d'une vaccination des cheptels au Luxembourg.

24. Herpes virose de la carpe Koï (Cypvirus carpio)

Au mois de juin 2007, la maladie émergente « Herpes virose de la carpe Koï » a été détectée pour la première fois dans notre pays dans un établissement de vente de poissons d'agrément.

Cette maladie, inoffensive pour l'homme, atteint exclusivement quelques variétés de l'espèce carpe commune et plus particulièrement le poisson d'agrément « carpe Koï ». Cette maladie, hautement contagieuse, est causée par un virus de la famille des Herpes et les poissons infectés peuvent mourir endéans les 24 à 48 heures sous des symptômes spécifiques ou bien présentent un comportement caractérisé par de la léthargie, des troubles respiratoires et des mouvements de nage incoordonnés. Les branchies peuvent présenter des tâches rouges et blanches, voire être hémorragiques alors que les écailles sont ternes et boursouflées, recouvertes de glaires, et les yeux sont enfoncés.

La mortalité atteint entre 80 et 100% parmi les poissons infectés alors que les survivants risquent de rester porteurs de virus.

L'enquête épidémiologique a dépisté l'origine de l'infection dans un établissement piscicole sis en Tchéquie d'où les poissons, par le biais d'une chaîne commerciale allemande, ont été introduits au Luxembourg.

Dans la suite, l'infection a été mise en évidence dans plusieurs points de vente du Luxembourg ainsi que dans des piscicultures privées.

Finalement, avec les températures d'eau plus fraîches de l'automne, le virus a perdu sa virulence pathogène et l'épidémie s'est arrêtée avec la possibilité de réapparition avec le printemps 2008.

Retenons qu'il n'existe ni médicament, ni vaccin contre cette maladie et que seul l'assainissement sanitaire arrive à juguler cette épidémie du carpe Koï.

CHAPITRE IV

A. LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité des denrées alimentaires n'est pas seulement une priorité du Gouvernement, mais répond également à une attente du consommateur.

Dans la nouvelle réglementation communautaire relative à la sécurité alimentaire, il y a mise en évidence des principes de précaution, de responsabilité et de traçabilité en termes de production et de fabrication des denrées alimentaires alors que l'information des consommateurs en devient partie intégrante.

Dans l'esprit du suivi intégré des denrées alimentaires d'origine animale de l'étable à la table, il s'agit de la part de l'Administration des Services Vétérinaires d'assurer non seulement le statut sanitaire du cheptel national au niveau de la production primaire, mais de surveiller également les procédures et l'infrastructure des établissements actifs dans le secteur agro-alimentaire.

Cette approche intégrée implique le contrôle des quelque 50 fermes vendant et transformant des produits alimentaires provenant de leur propre production d'animaux, des quelque 240 boucheries et points de vente ainsi que des établissements agréés.

1. LE CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS

Suite à la réorganisation de l'Administration des Services Vétérinaires, la division « Santé Publique », comprenant 4 vétérinaires officiels, effectue ces contrôles en commun avec des vétérinaires officiels affectés aux 3 abattoirs agréés au Luxembourg.

Les contrôles consistent dans la surveillance des différents paramètres :

- 1) état d'entretien des infrastructures et des équipements ;
- 2) état d'hygiène du personnel et du matériel ;
- 3) procédures de fabrication ;
- 4) application respectivement des plans H.A.C.C.P. et des guides de bonnes pratiques

En 2007, il a été procédé, en dehors du contrôle continu des établissements agréés, à 209 visites de contrôle dans 162 établissements avec les résultats suivants :

	Nombre
Entretien des équipements	39
Hygiène générale	22
Organisation du travail	26
Mise en application du guide de bonnes pratiques	38
Visites	209
Entreprises	162

PRÉLEVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

Dans 153 établissements, 942 échantillons ont été prélevés en vue de la recherche de germes pathogènes (*Listeria monocytogenes*, *Salmonella*, *Echerichia Coli* O:157 H:7, *Clostridium perfringens*, *Campylobacter*, *Staphylocoques*) et de germes contaminants (*Echerichia Coli*).

Aucun *E. Coli* O:157 H:7 n'a été isolé.

En général, très peu de *Salmonelles* et *Clostridies* ont été détectés. Quelques *Campylobacters* ont été détectés uniquement dans des produits de volailles.

Les germes de *Listeria*, *Staphylocoques* et *E. Coli* ont été isolés plus fréquemment mais seulement en très faibles quantités ce qui ne représente cependant aucun danger pour la santé publique, si toute multiplication ultérieure est évitée par un strict respect de la chaîne du froid. Il faut donc insister sur l'importance du respect de la chaîne du froid ainsi que sur une surveillance permanente de l'hygiène et des bonnes pratiques de fabrication.

2. LE CONTRÔLE DE L'ÉTIQUETAGE

La viande bovine est commercialisée presque exclusivement dans le cadre d'un des 4 labels agréés au Luxembourg, à savoir :

- * Biolabel et Demeter
- * Cactus – « Fleesch vum Letzebuerger Bauer »
- * Produits du Terroir – « Letzebuerger Rëndfleesch »
- * Véih vum Séi – « Regioun Naturpark Uewersauer ».

Conformément à l'article 7 du règlement grand-ducal du 5 février 2002 portant modalités d'application du Règlement (CE) no 1760/2000, les contrôles de l'étiquetage et de la traçabilité de la viande bovine sont réalisés par les fonctionnaires de l'Administration des Services Vétérinaires et de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture.

Tandis que les fonctionnaires de l'Administration des Services Vétérinaires effectuent les contrôles de l'étiquetage dans le cadre du contrôle général des établissements (voire contrôle des établissements), les fonctionnaires de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture ont réalisé en 2007 seize contrôles spécifiques d'étiquetage et de traçabilité dans les boucheries et les points de vente.

Durant l'année 2007, 12 tests ADN ont été effectués afin de contrôler la concordance entre les morceaux de viande prélevés dans le commerce et les prélèvements d'oreilles de bovins effectués au niveau de l'abattoir. Pour 11 échantillons, la concordance a été constatée et par conséquent la traçabilité a été correctement appliquée, tandis que pour 1 échantillon, le respect de la traçabilité n'a pu être vérifié.

Relevons que la non-conformité constatée, à titre répétitif en termes d'étiquetage dans un établissement, a été sanctionnée par la saisie des produits en cause.

3. LA SURVEILLANCE DE LA PRÉVALENCE DES SALMONELLES CHEZ LES PORCS ET CHEZ LES VOLAILLES

La réglementation communautaire sur les zoonoses, et plus spécifiquement sur les Salmonelles, prescrit des programmes de surveillance à tous les stades pertinents de la production, de la transformation et de la distribution dans l'objectif de réduire la prévalence et le risque que les Salmonelles représentent pour la santé publique.

Ces programmes de surveillance concernent actuellement les porcs à l'engrais, les poules pondeuses et les poulets de chair.

Alors que les résultats sur les volailles sont en général favorables, la prévalence des Salmonelles pour les exploitations porcines est fort variable et dans les grandes lignes en relation avec l'état d'hygiène des locaux d'hébergement.

4. ANIMAUX DE BOUCHERIE

A) TOTAL des animaux abattus dans les abattoirs

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
gros bovins	29857	26241	24676	23818
veaux	5385	3719	3267	2475
porcs	113662	103138	94179	94170
porcelets	48794	47690	42499	43625
chevaux	23	24	14	24
ovins	3394	2208	4008	1570
caprins	529	433	736	336
autruches	84	69	18	141
chevreuils	non recensés	non rec.	non rec.	134
cerfs	non recensés	non rec.	non rec.	3
muffles	non recensés	non rec.	non rec.	2
sangliers	non recensés	non rec.	non rec.	106
petit gibier	non recensés	non rec.	non rec.	1
TOTAL	201728	183522	169397	166405

B) TOTAL des animaux abattus dans les tueries particulières des bouchers et des agriculteurs

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
bovins	305	263	63	71
veaux	275	289	168	159
porcs	2350	2378	1913	1807
porcelets	4817	5315	5771	6215
ovins/caprins	861	950	648	148
chevaux	29	12	0	0
TOTAL	8637	9207	8563	8400
volailles	41769	34524	39742	37591
lapins	2746	1581	2780	1649

INSPECTION DU GIBIER DANS LES CENTRES DE COLLECTE EN 2007

cerfs	258
chevreuils	2364
sangliers	1813
daims	16
mouflons	2

RESULTATS DE L'INSPECTION DES VIANDES EN 2007

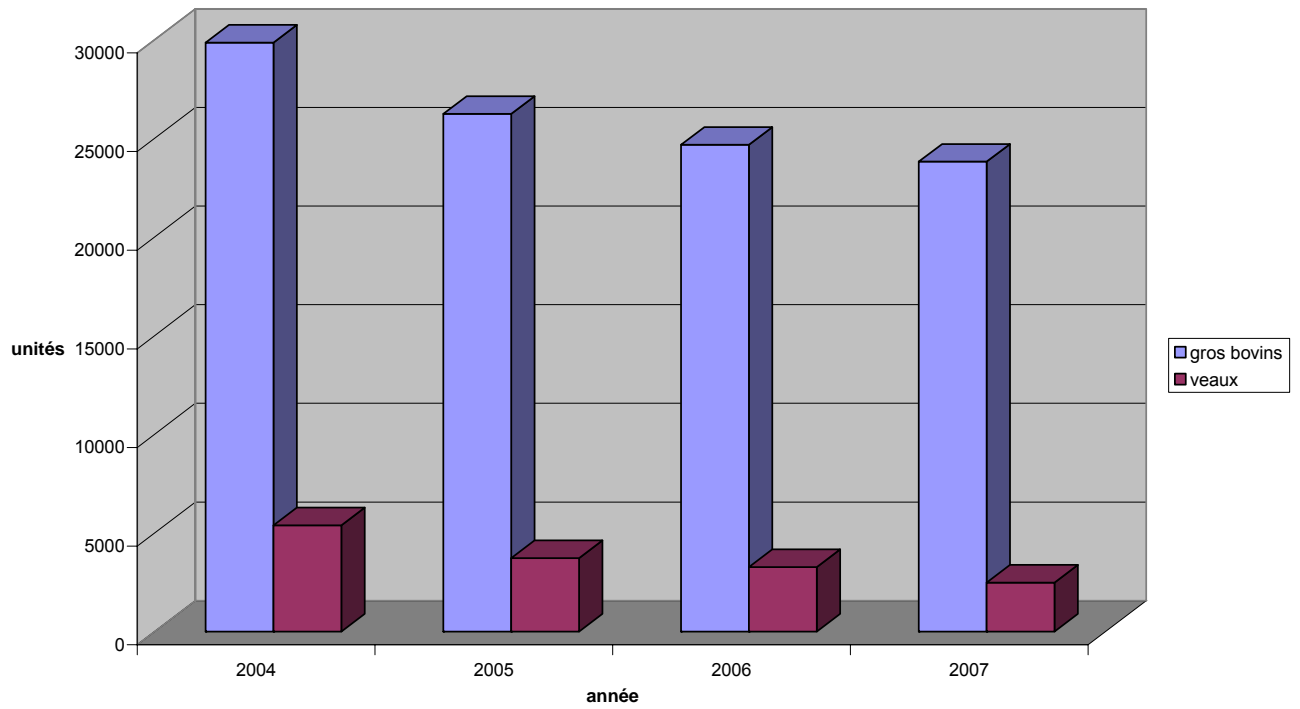
1) ABATTOIRS

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>cadavres</u>
gros bovins	31	10
veaux	3	2
porcs	472	125
porcelets	623	42
ovins/caprins	1	0
chevaux	1	0
TOTAL	1131	179

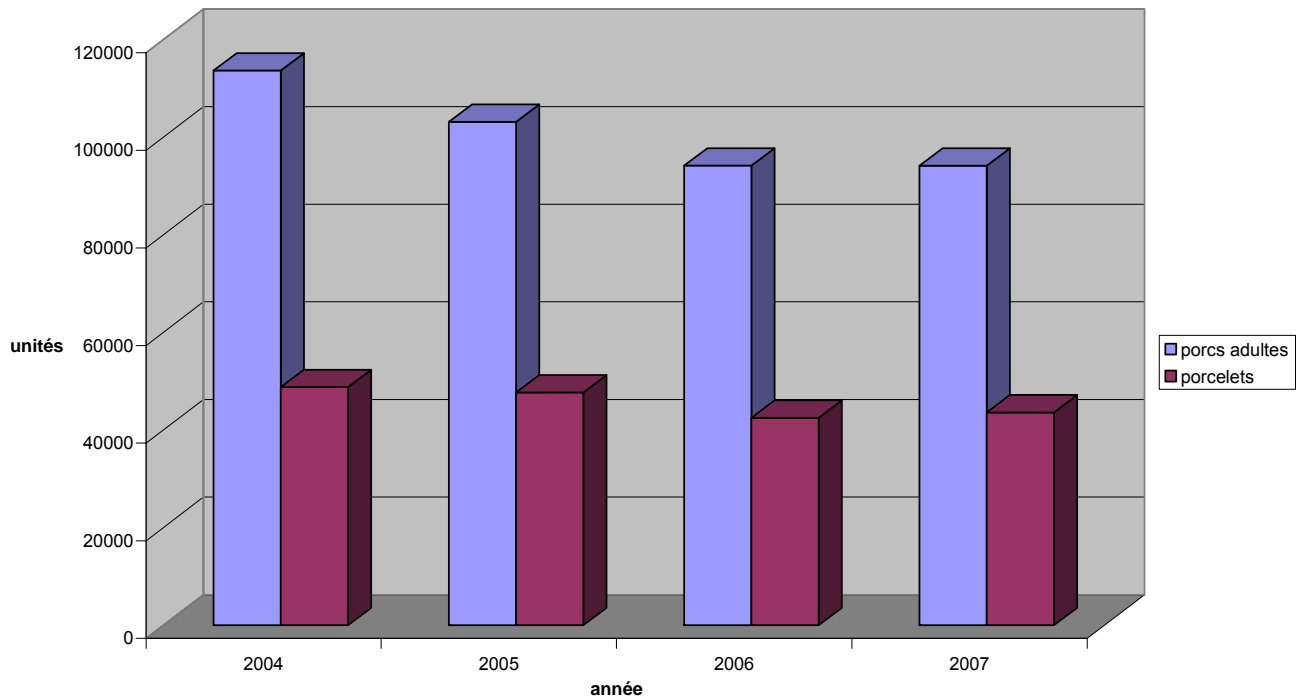
2) TUERIES PARTICULIERES DES BOUCHERS ET DES AGRICULTEURS

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>saisies partielles en kg</u>
bovins adultes	0	30 kg
veaux	1	0
porcs	0	0
porcelets	2	9 foies
ovins/caprins	1	0
volailles	67	0
lapins	20	0
TOTAL	91	9 foies 30 kg

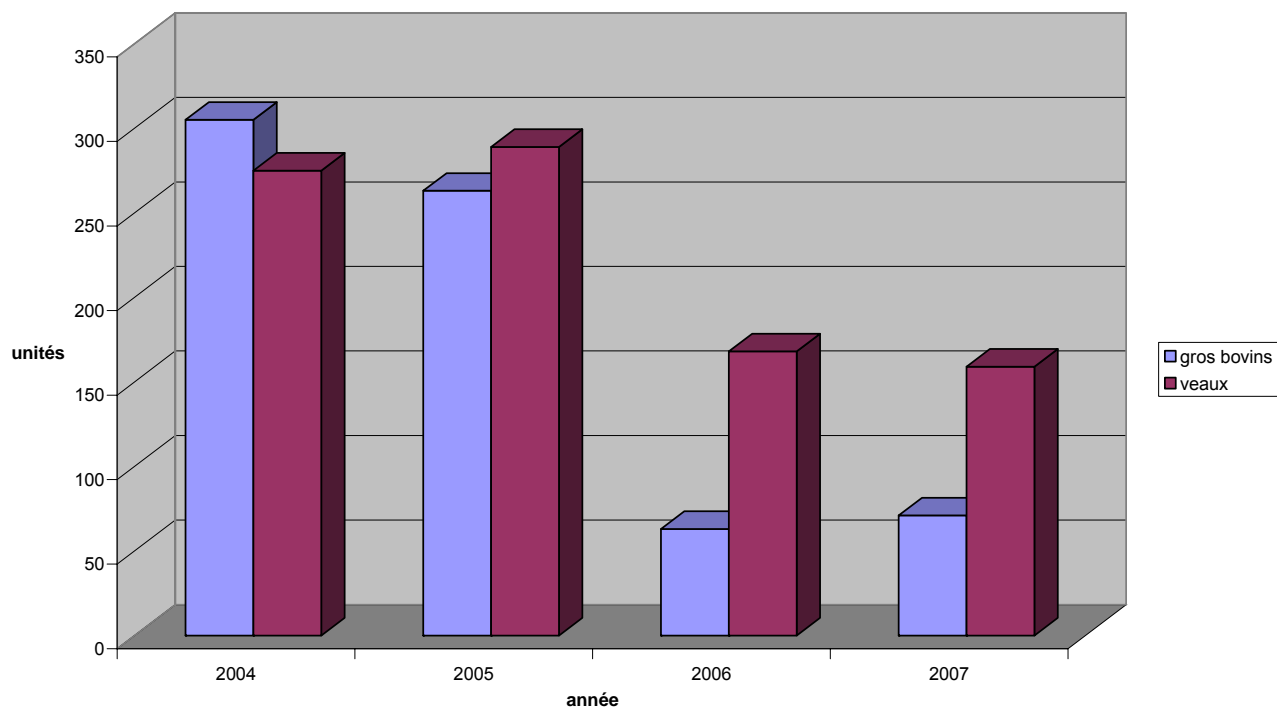
Bovins adultes et veaux abattus dans les abattoirs



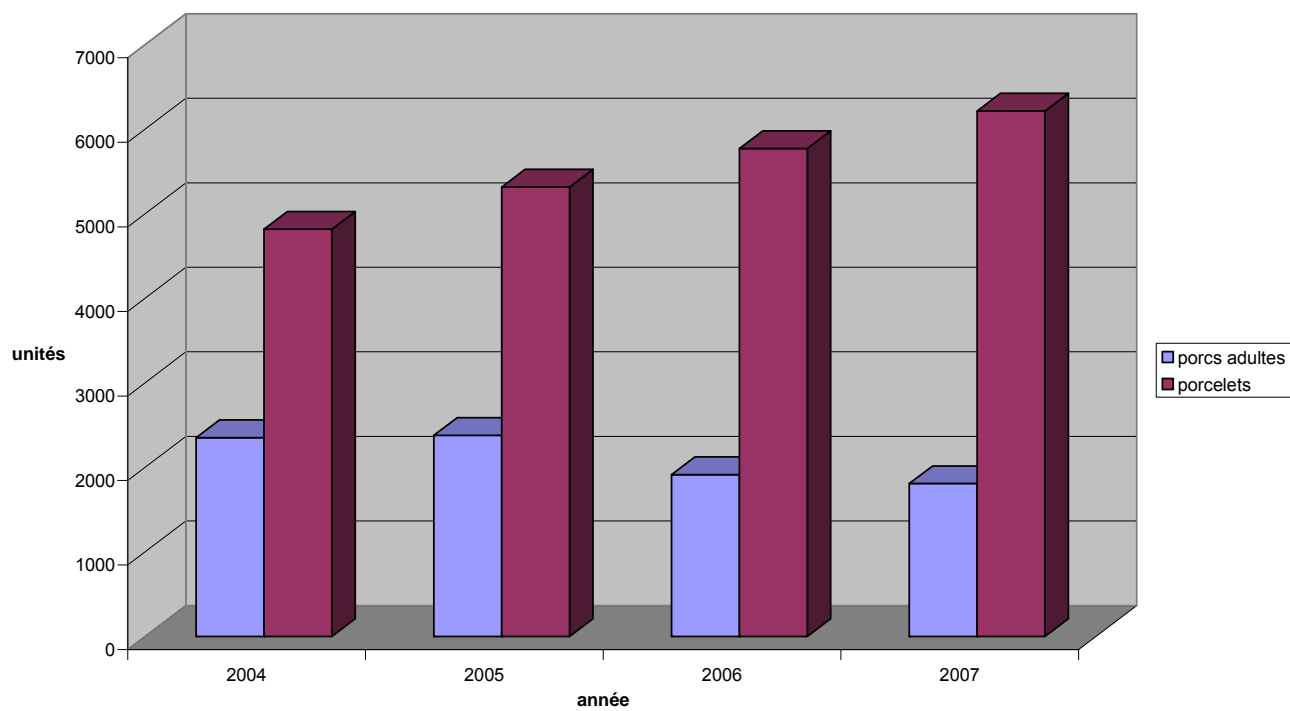
Porcs adultes et porcelets abattus dans les abattoirs



Bovins adultes et veaux abattus dans les tueries particulières



Porcs adultes et porcelets abattus dans les tueries particulières



B. L'ORGANISME POUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (O.S.Q.C.A)

La réglementation communautaire afférente au « paquet hygiène » prévoit des structures de coordination centralisées dans les États membres.

Dans cette perspective, la Cellule de concertation Agriculture – Santé (mise en place par arrêté ministériel du 22 mai 2001) a été remplacée par une nouvelle structure, l'O.S.Q.C.A.

Cet organisme, créé par arrêté ministériel du 2 mars 2007, est composé de 6 membres désignés à raison de chaque fois 3 membres par le Ministre de la Santé et par le Ministre ayant l'Agriculture dans ses attributions. Sa charge consiste essentiellement dans les missions suivantes :

- l'élaboration et gestion d'un plan de contrôle pluriannuel intégré pour les denrées alimentaires ;
- la gestion du système d'alerte rapide des aliments pour animaux et des denrées alimentaires ;
- l'élaboration et gestion du plan de crise pour les denrées alimentaires ;
- la coordination de l'enregistrement des établissements.

Cet organisme, dans une première étape, est en phase d'entamer les contacts indispensables avec les administrations impliquées dans le contrôle des denrées alimentaires et de se positionner dans les institutions afférentes au niveau communautaire.

CHAPITRE V

MOUVEMENTS INTERNATIONAUX

Échanges, importations respectivement exportations d'animaux vivants et de produits d'animaux

A. ECHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES D'ANIMAUX VIVANTS

INTRODUCTIONS en provenance des pays de l'U.E.

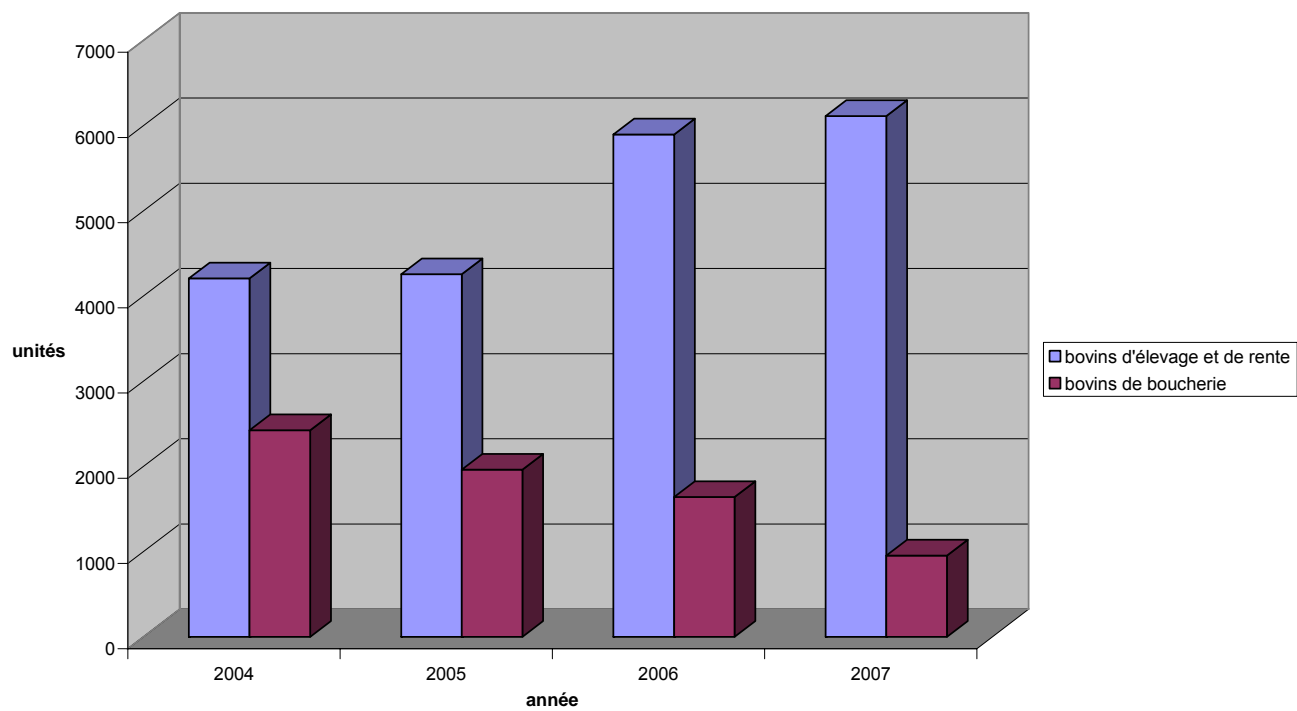
Espèce d'animaux	2004	2005	2006	2007
bovins d'élevage et de rente	4207	4255	5897	6112
bovins de boucherie	2426	1963	1642	955
porcs d'élevage et de rente	46876	52790	57139	72668
porcs de boucherie	42386	39829	32485	43431
chevaux	57	114	96	105
ovins	855	660	337	347
caprins	300	892	1063	1699
volailles	104579	179490	134453	175253
chiens	185	305	71	0
embryons bovins	1248	n.d.	n.d.	n.d.
sperme (doses)	50733	n.d.	n.d.	n.d.
autres	n.d.	581	5316	10380

ECHANGES à destination des pays de l'U.E.

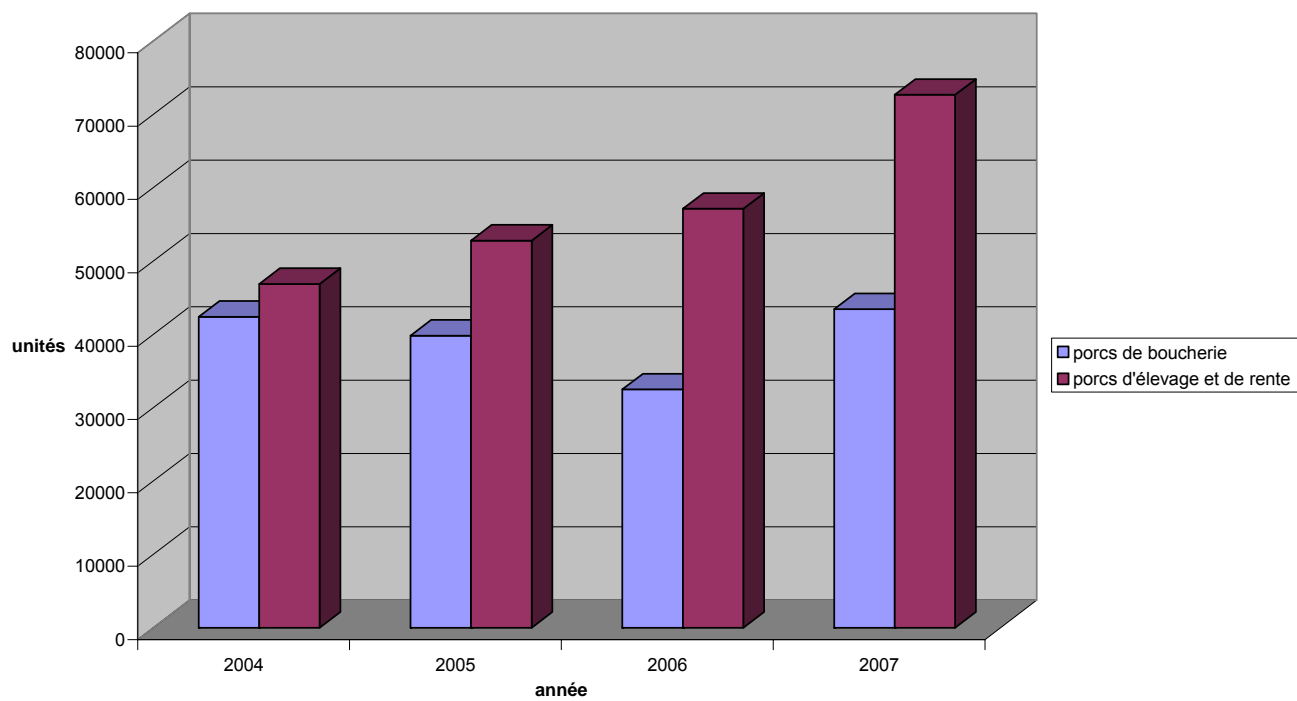
Espèce d'animaux	2004	2005	2006	2007
bovins d'élevage et de rente	4602	6119	4917	3704
bovins de boucherie	16459	16912	17828	16705
veaux	15322	14399	12691	12136
porcs d'élevage et de rente	335	223	334	212
porcs de boucherie	30835	40807	48967	55846

Espèce d'animaux	2004	2005	2006	2007
porcelets	2659	7095	10906	15231
chevaux	19	63	26	42
ovins	357	745	785	604
caprins	1073	651	350	201
lapins	4362	5259	6166	4629
autruches	0	0	0	0
volailles	32497	44016	45555	53829
singes	1	0	3	0
embryons bovins	28	4	12	64
sperme bovin (doses)	627	954	679	7313
sperme équin (doses)	327	0	0	0
sperme porcin (doses)	0	527	1714	1327
abeilles (colonies)	0	82	8	40

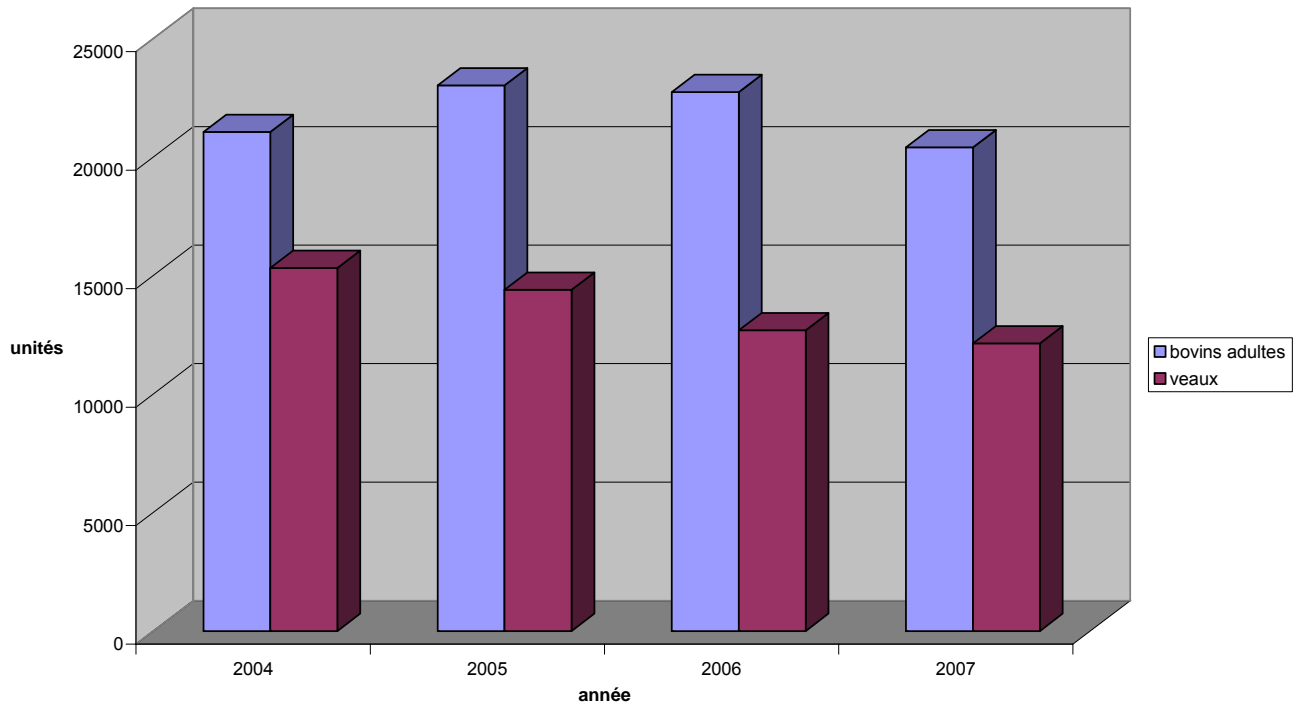
Introduction de bovins d'élevage et de rente et de boucherie



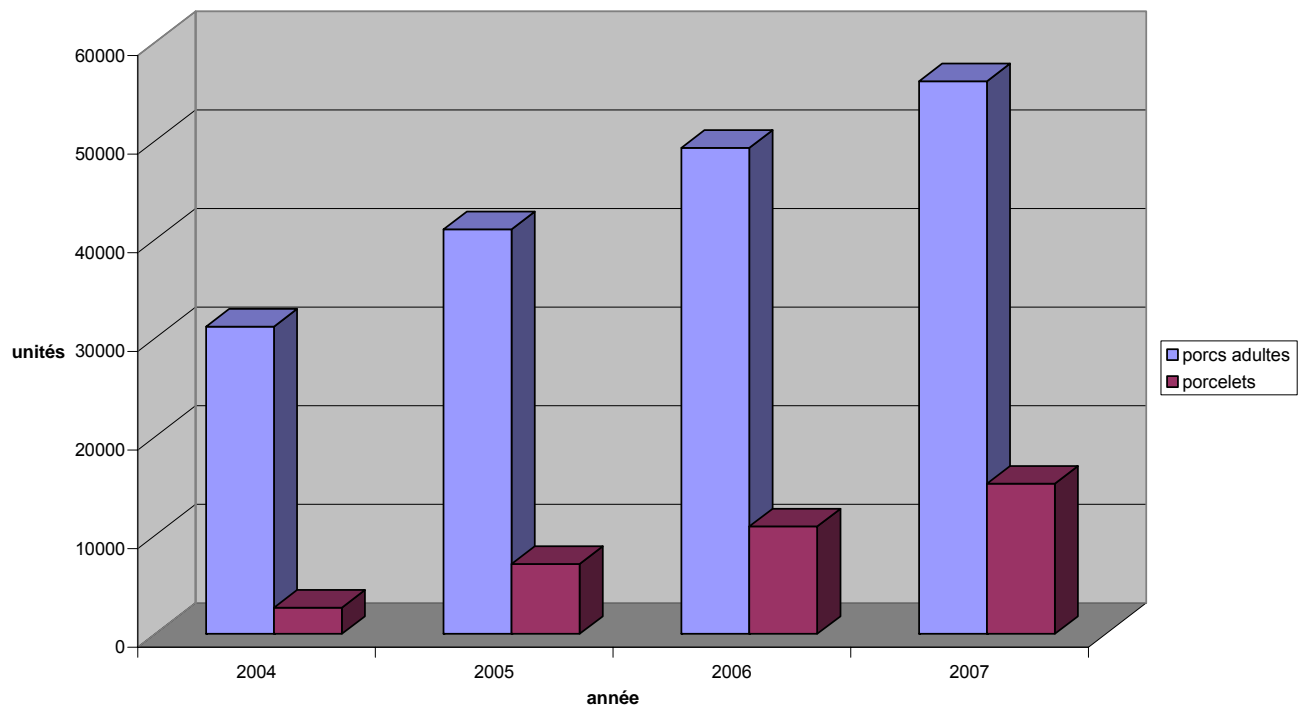
Introduction de porcs d'élevage et de rente et de boucherie



Echanges de bovins adultes et de veaux



Echanges de porcs adultes et de porcelets



B. P.I.F. - Findel: - I. Animaux vivants

Provenance Destination Quantité

Chevaux

Australie	Allemagne	2
Brésil	Belgique	23
Brésil	Allemagne	1
Brésil	France	1
Brésil	Grande-Bretagne	5
Brésil	Pays-Bas	4
Brésil	Norvège	1
Brésil	Afrique du Sud	5
Canada	Belgique	7
Canada	Suisse	5
Canada	République tchèque	2
Canada	Allemagne	50
Canada	Finlande	1
Canada	France	3
Canada	Grande-Bretagne	24
Canada	Irlande	2
Canada	Italie	2
Canada	Pays-Bas	6
Canada	Pologne	2
Canada	Suède	4
Canada	Slovaquie	11
Emirats Arabes Unis	Allemagne	1
Emirats Arabes Unis	France	1
Etats Unis	Australie	10
Etats Unis	Belgique	5
Etats Unis	Suisse	2
Etats Unis	République tchèque	12
Etats Unis	Allemagne	113
Etats Unis	Danemark	1
Etats Unis	Espagne	5
Etats Unis	France	36
Etats Unis	Grande-Bretagne	6
Etats Unis	Italie	19
Etats Unis	Luxembourg	1
Etats Unis	Pays-Bas	6
Etats Unis	Pologne	4
Etats Unis	Suède	3
Etats Unis	Slovaquie	1
Etats Unis	Ukraine	9
Israël	Allemagne	9
Nouvelle Zélande	Grande-Bretagne	27
Nouvelle Zélande	Pays-Bas	3
Syrie	Belgique	1
Syrie	Allemagne	12
Syrie	Pays-Bas	1

MINI CHEVAUX

Canada	Pays-Bas	2
Etats Unis	Suède	3
Etats Unis	Finlande	5
Etats Unis	République tchèque	7
Etats Unis	Australie	9
Etats Unis	Belgique	10
Etats Unis	Suisse	13
Etats Unis	France	15
Etats Unis	Danemark	25
Etats Unis	Allemagne	26
Etats Unis	Pays-Bas	38
Etats Unis	Grande-Bretagne	39

MINI ANES

Canada	Grande-Bretagne	11
Canada	Irlande	9
Canada	Pays-Bas	2
Etats Unis	Australie	3
Etats Unis	Belgique	2
Etats Unis	Allemagne	7
Etats Unis	France	3
Etats Unis	Grande-Bretagne	7
Etats Unis	Norvège	7

CHENILLES

Chili	Belgique	3 052 000
Chili	Allemagne	190 000

HATCHING EGGS

Chili	France	864 000
Chili	Italie	626 400
Etats Unis	Danemark	195 840
Etats Unis	Hongrie	2 414 520
Etats Unis	Pays-Bas	570 342
Etats Unis	Pologne	115 560

ALPACAS

Canada	Allemagne	55
Chili	Belgique	16
Chili	Suisse	7
Chili	Allemagne	62
Chili	Lettonie	32
Chili	Pays-Bas	417

PORCS

Canada	Allemagne	60
--------	-----------	----

**POISSONS
D'ORNEMENT**

Chine	Luxembourg	20 700
Sri Lanka	France	15 627
Malaisie	France	3 767
Malaisie	Luxembourg	15 106
Singapour	Luxembourg	137 589
Thaïlande	Luxembourg	12 640

LANGOUSTES

Afrique du Sud	Luxembourg	296
----------------	------------	-----

COCHONS D'INDE

Etats Unis	Luxembourg	12
------------	------------	----

SOURIS DE LABO

Etats Unis	Luxembourg	3
------------	------------	---

CERVIDE

Nouvelle Zélande	Slovaquie	45
------------------	-----------	----

RONGEURS

Emirats Arabes Unis	Pays-Bas	607
---------------------	----------	-----

P.I.F. - Findel: II. Produits d'origine animale

	PROVENANCE	DESTINATION	QUANTITE (kg)
VIANDE CHEVALINE	Canada	Belgique	17 620
	Canada	Suisse	994 361
	Canada	France	2 809 816
VIANDE DE BISON	Canada	Suisse	15 702
	Canada	France	242 748
	Etats-Unis	Belgique	140 280
	Canada	Belgique	5 414
	Brésil	Suisse	9 158
VIANDE DE GIBIER	Canada	Suisse	48 461
	Canada	France	55
BOYAUX SALES	Pakistan	Allemagne	13 455
	Pakistan	Espagne	14 841
	Pakistan	Belgique	4 810
	Pakistan	Italie	1 800
	Syrie	Allemagne	159 595
	Syrie	Danemark	8 110
	Syrie	Espagne	31 715
	Syrie	France	1 800
	Syrie	Italie	325
	Liban	Allemagne	2 700
	Syrie	Royaume-Uni	55
	Syrie	Autriche	470
VIANDE BOVINE	Argentine	Suisse	34 937
	Argentine	Luxembourg	7 902
	Argentine	Pays-Bas	7 361
	Brésil	Suisse	81 768
	Canada	Suisse	20 270
	Brésil	Italie	12 634
	Brésil	Allemagne	11 548
	Brésil	Suède	36 955
	Chile	Allemagne	842
FILETS DE POISSONS	Uganda	Espagne	22 202
	Uganda	Pays-Bas	26 670
POISSONS H & G	Uganda	Espagne	7 005
	Uganda	Pays-Bas	25 155
CRUSTACES	Etats-Unis	Luxembourg	240
	Afrique du Sud	Luxembourg	900
	Afrique du Sud	Belgique	6 390
	Chine	Islande	20
	Thaïlande	Luxembourg	4
	Afrique du Sud	Belgique	5 020

POISSONS CONGELES	Chile	Finlande	9 870
	Equateur	Belgique	3 150
TROPHEES	Botswana	Belgique	126
	Botswana	Finlande	315
	Botswana	Suisse	665
	Botswana	Russie	740
	Canada	Suisse	30
	Canada	Slovénie	327
	Etats-Unis	Autriche	234
	Namibie	Luxembourg	102
	Mozambique	Allemagne	19
	Mozambique	Italie	53
	Mozambique	Suède	78
	Namibie	Belgique	247
	Etats-Unis	Autriche	227
	Etats-Unis	Slovénie	128
	Afrique du Sud	Autriche	2 856
	Afrique du Sud	Belgique	2 489
	Afrique du Sud	Bosnie	92
	Afrique du Sud	Suisse	550
	Afrique du Sud	République Tchèque	2 468
	Afrique du Sud	Allemagne	3 814
	Afrique du Sud	Danemark	2 160
	Afrique du Sud	Estonie	148
	Afrique du Sud	Espagne	16 641
	Afrique du Sud	Finlande	638
	Afrique du Sud	France	2 276
	Afrique du Sud	Royaume-Uni	5 055
	Afrique du Sud	Hongrie	269
	Afrique du Sud	Italie	1 213
	Afrique du Sud	Kazakhstan	574
	Afrique du Sud	Luxembourg	464
	Afrique du Sud	Pays-Bas	2 460
	Afrique du Sud	Norvège	9 102
	Afrique du Sud	Suède	1 443
	Afrique du Sud	Russie	198
	Afrique du Sud	Slovaquie	350
	Zimbabwe	Autriche	1 399
	Zimbabwe	Allemagne	1 196
Zimbabwe	France	982	
Zimbabwe	Royaume-Uni	479	
Zimbabwe	Norvège	149	
Zimbabwe	Suède	118	
Zimbabwe	Espagne	1 228	
Zimbabwe	Finlande	233	
Zimbabwe	Hongrie	125	
Zimbabwe	Italie	87	
Zimbabwe	Russie	187	
Thaïlande	France	1 440	
PRODUITS BIOLOGIQUES	Canada	Belgique	355
	Canada	Belgique	91
	Brésil	Suisse	26 000
	Brésil	France	208

EMBRYONS	Canada	Danemark	30
	Canada	Irlande	60
SPERME	Canada	Irlande	120 doses
	Canada	Danemark	15 doses
CORNES	Inde	Luxembourg	107
ALIMENTS POUR ANIMAUX	Mexique	Allemagne	1 120
CAVIAR	Irlande	Luxembourg	433
	Chine	Luxembourg	15
	Emirats Arabes Unis	Luxembourg	21
	Canada	Luxembourg	214
EXTR POISSONS	Thaïlande	France	1 440
POUDRE DE LAIT	Etats-Unis	Royaume-Uni	300
POUDRE D'ŒUFS	Etats-Unis	Royaume-Uni	300
PRODUITS LACTÉS	Etats-Unis	Royaume-Uni	600
EXTRAIT DE VIANDE	Brésil	Pays-Bas	5 005
POILS DE CHÈVRES	Chine	France	69

Saisies de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine à l'Aérogare de Findel/Luxembourg

En 2007, l'Administration des Douanes et Accises a procédé à 113 saisies de colis illégaux de produits d'origine animale, notamment de :

430 kg de viande et de produits à base de viande ;

75 kg de lait et de produits laitiers ;

239 kg de produits de la pêche.

Tous ces produits ont été éliminés et détruits sous la surveillance de l'Administration des Services Vétérinaires.

C. LE PACAGE

a) Le pacage en zones étrangères de bétail luxembourgeois

Pendant la bonne saison, du bétail passe dans des pâtures transfrontalières, soit du Grand-Duché de Luxembourg vers les États membres avoisinants, soit, le cas échéant, à l'inverse à partir d'autres États membres vers le Luxembourg. Ces échanges temporaires se font sous contrôle vétérinaire et se répartissent de la façon suivante :

<u>Pays de destination</u>	<u>nombre d'autorisations accordées</u>	<u>bovins</u>	<u>ovins</u>	<u>chèvres</u>	<u>chevaux</u>
Belgique	71	3.229	11	0	0
France	9	357	0	0	0
Allemagne	7	190	25	0	0
<u>TOTAL:</u>	87	3.776	36	0	0

b) Le pacage en territoire luxembourgeois de bétail étranger

<u>Pays d'origine</u>	<u>nombre d'autorisations accordées</u>	<u>bovins</u>
Belgique	0	0
France	1	12
Allemagne	0	0
<u>TOTAL</u>	1	12

A noter qu'au niveau Benelux un nouveau accord a été élaboré en 2007 dans l'objectif d'améliorer le suivi sanitaire des animaux échangés en évitant la surcharge administrative.

CHAPITRE VI

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

L'Administration des Services Vétérinaires est instituée par la législation afférente comme l'autorité compétente en matière de bien-être animal.

La surveillance du bien-être animal concerne les conditions de détention, de transport et d'abattage des diverses espèces animales.

La surveillance du bien-être des animaux de production se fait partiellement en synergie avec les experts de l'Unité de Contrôle (UNICO) fonctionnant auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, alors que les vétérinaires-praticiens y collaborent par deux visites annuelles des élevages dans le cadre de l'épidémio-surveillance.

En 2007, l'Administration des Services Vétérinaires a procédé à 225 visites spécifiques résultant dans la transmission de 3 dossiers au Parquet et de 1 dossier au Service d'Économie Rurale dans le cadre de l'éco-conditionnalité.

Ces visites de contrôle concernaient notamment :

animaux de compagnie : 49 fois (dont 10 pensions pour animaux, 17 commerces pour animaux et 22 privés)

équidés : 25 fois

volailles : 7 fois

bovins : 117 fois

porcins : 20 fois

ovins : 6 fois

daims : 2 fois

CHAPITRE VII

LE CLOS D'EQUARRISSAGE

Le centre de collecte intermédiaire du Clos d'Equarrissage au Schwanenthal est géré par la firme RENDAC C.E.S., conformément à un accord interministériel avec la Belgique datant de 1984 et révisé le 1^{er} juillet 2004.

Cette société gère à la fois la collecte des cadavres des animaux de production et de compagnie ainsi que des sous-produits provenant du secteur agro-alimentaire.

Il est évident que dans le cadre des mesures préventives à l'égard des encéphalopathies spongiformes transmissibles, les cadavres d'animaux et les sous-produits ne sont plus réutilisés dans la fabrication de farines animales et que depuis le 1^{er} janvier 2001 les cadavres bovins, ovins et caprins sont systématiquement soumis à un test de détection rapide en matière des encéphalopathies spongiformes transmissibles (bovins âgés > 24 mois, ovins et caprins âgés > 18 mois).

Le tableau ci-après donne un aperçu sur le nombre de cadavres ramassés.

Avortons de bovidés	870
Veaux	8.972
Gros bovins	5.498
total bovidés :	15.340
Déchets truies/porcelets	1.377
Porcelets	3.214
Porcs	5.643
Truies/verrats	481
total porcins :	10.715
Divers	1.358
Volailles	548
Ovins & caprins	2.409
Chevaux & poulains	271
Agneaux	1.326
Animaux de compagnie	71

CHAPITRE VIII

LA TRANSPOSITION EN DROIT NATIONAL DES DIRECTIVES CE EN 2007

Aucune directive CE n'a dû être transposée en droit national en 2007.

CHAPITRE IX

LE LABORATOIRE DE MÉDECINE VÉTÉRAIRE

L'objectif légal du Laboratoire de Médecine Vétérinaire de l'Etat (LMVE) est de réaliser les diagnostics suivants :

1. diagnostic des maladies infectieuses à déclaration obligatoire ;
2. diagnostic des infections animales transmissibles à l'homme ou zoonoses :
 - a. infections zoonotiques causant des dégâts chez les animaux et chez l'homme
 - b. infections zoonotiques causant des dégâts chez l'homme et où les animaux sont des porteurs sains ;
3. détermination de la salubrité microbiologique des denrées alimentaires d'origine animale

L'envergure des diagnostics de la première catégorie est passée au second plan au profit de la deuxième catégorie dont la lutte est devenue capitale pour assurer une protection efficace du public contre les contaminations du public.

Ces luttes contre les zoonoses sont fondées sur la directive 2003/99 CE ainsi que sur des règlements et décisions communautaires y afférents.

Sur le plan du laboratoire, cette lutte consiste à faire le diagnostic des germes pathogènes pour l'homme et pour lesquels les animaux, soit contractent des maladies, soit sont des porteurs sains.

Parmi la catégorie 2a des zoonoses, il faut signaler :

- la tuberculose bovine et la brucellose bovine enrayerées depuis plusieurs années (voir OTF et OBF),
- la rage vulpine (et canine) également enrayerée depuis plusieurs années.

Il est très important de prouver à la Commission Européenne, par des screenings annuels, que le pays est toujours indemne.

L'ESB a été diagnostiquée par des tests rapides de routine depuis 2001 et 2 cas ont été détectés par cette méthode jusqu'à présent.

Parmi la catégorie 2b, il y a lieu de citer les infections suivantes :

Infections à déclaration obligatoire

1. Salmonelloses
2. Campylobactérioses
3. Listérioses
4. VETEC
5. Trichinelloses
6. Echinococcoses

Infections à déclaration facultative (selon la situation épidémiologique)

Zoonoses virales

1. Caliciviroses
2. Hépatite A
3. Influenza aviaire
4. Rage
5. Virus transmis par des arthropodes

Zoonoses bactériennes

1. Borrélioses
2. Botulisme
3. Leptospiroses
4. Psittacoses
5. Tuberculose autre que bovine
6. Vibrioses
7. Yersinioses

Zoonoses parasitaires

1. Anisakidoses
2. Cryptosporidioses
3. Cysticercoses
4. Toxoplasmoses

Le dépistage des SARM (staphylococcus aureus résistant à la méthicilline) sera ajouté à cette longue liste non exhaustive.

Le LMVE essaie de satisfaire le mieux possible aux exigences de la directive précitée.

Dans la catégorie 1 se trouvent des infections animales dont la lutte est réglée par des directives européennes et pour lesquelles le LMVE est contraint de réaliser des screenings pour prouver l'absence de la maladie.

Cette liste d'infections, quoique non exhaustive, énumère les maladies infectieuses fortement contagieuses ou causant des dégâts financiers importants, comme :

- Clavelée et variole caprine
- Dermatose nodulaire contagieuse
- Encéphalopathie spongiforme bovine
- Fièvre aphteuse
- Fièvre catarrhale du mouton
- Fièvre de la Vallée du Rift
- Influenza aviaire hautement pathogène et influenza aviaire faiblement pathogène (volailles)
- Maladie de Newcastle
- Maladie vésiculeuse du porc
- Péripleurmonie contagieuse bovine
- Peste bovine
- Peste des petits ruminants
- Peste équine
- Peste porcine africaine
- Peste porcine classique
- Stomatite vésiculeuse

Le LMVE essaie ici aussi de satisfaire aux exigences de diagnostic de ces infections, mais se heurte encore en partie à la complexité de leur diagnostic.

Il est très important de prouver à la Commission Européenne, par des screenings annuels, que le pays reste indemne de toutes les maladies infectieuses officielles.

A cet effet beaucoup d'analyses sont réalisées en sous-traitance par le C.E.R.V.A.-Coda-VAR de Bruxelles, le Laboratoire National de Référence (LNR).

La technique de pointe pour le diagnostic de ces infections est la PCR. Cette technique est à développer dans le futur au LMVE aux fins de pouvoir répondre aux analyses à réaliser dans le cadre de la fixation du statut sanitaire de notre cheptel pour les différentes maladies infectieuses.

1. Les Zoonoses

Les salmonelloses

Dans le cadre de la lutte contre les salmonelles, plusieurs programmes sont en cours :

- Des « base-line surveys » pour les poules pondeuses et les poulets de chair. Ces tests sont réalisés sur l'ensemble de la population, soit de poules pondeuses, soit de poulets de chair du pays pour évaluer dans un premier temps la prévalence des salmonelles dans la population d'une manière significative et puis dans un deuxième temps pour évaluer une variation de cette même prévalence au cours du temps. Il est entendu que des mesures de prévention et de lutte efficaces doivent être prises pour diminuer la prévalence à un minimum absolu ($\downarrow 0$) conformément aux exigences de la directive.
- Des examens bactériologiques d'écouillons ou de ganglions iléo-caecaux de porcs abattus conformément à une décision de la DG Sanco. Ces initiatives servent à déterminer les prévalences chez les porcs d'abattage.
- Des monitorings sérologiques pour des porcs d'abattage suivis de tests bactériologiques en cas de besoin. Ces tests sérologiques servent à déterminer la séroprévalence (preuve de contact avec les salmonelles).

Ensuite les exploitations avec les plus hautes séroprévalences sont examinées bactériologiquement par la suite afin de détecter la prévalence de salmonelles dans la ferme.

Sérologie salmonelles						
Espèce	Echantillon	Nombre	Négatifs	Positifs	Douteux	En %
Porcins	sang	3986	3184	789	13	0,1979428

Explication des séroprévalences dans les exploitations:

Séroprévalence		Nombre d'exploitations		% âge
0		13	0,29	0,29
O	>0-≤10%	10	0,22	0,71
A	>10%≤20%	4	0,09	
B	>20%≤40%	8	0,18	
C	>40%	10	0,22	
Total		45	1	1

Le but final est de combattre efficacement les infections à salmonelles «de la fourche à la fourchette / de l'étable à la table».

Suite à des abus de traitement, autant chez l'animal que chez l'homme, des antibiorésistances surviennent chez beaucoup de germes pathogènes, dont également les salmonelles. Jusqu'à présent ces antibiorésistances sont dépistées par le moyen d'antibiogrammes.

Antibiogrammes pour Salmonelles			
Germe trouvé	Nom de l'antibiotique	Résultat	Souche n°
Salmonella anatum	Tetracyclines	résistant	1
Salmonella anatum	Trimethoprime + Sulfamide	résistant	1
Salmonella anatum	Streptomycine	résistant	1
Salmonella anatum	Sulphonamides	résistant	1
Salmonella anatum	Gentamycine	sensible	1
Salmonella anatum	Enrofloxacin	sensible	1
Salmonella anatum	Chloramphenicol	résistant	1
Salmonella anatum	Neomycine	intermédiaire	1
Salmonella anatum	Ampicilline	sensible	1
Salmonella anatum	Cefotaxime	sensible	1
Salmonella anatum	Amoxicilline+Clavulanate	sensible	1
Salmonella anatum	Ciprofloxacine	sensible	1
Salmonella anatum	Kanamycin	résistant	1
Salmonella anatum	Nalidixan	résistant	1
Salmonella anatum	Trimethoprim	résistant	1
Salmonella Derby	Tetracyclines	sensible	1
Salmonella Derby	Trimethoprime + Sulfamide	sensible	1
Salmonella Derby	Streptomycine	sensible	1
Salmonella Derby	Sulphonamides	sensible	1
Salmonella Derby	Gentamycine	sensible	1
Salmonella Derby	Chloramphenicol	sensible	1
Salmonella Derby	Neomycine	sensible	1
Salmonella Derby	Ampicilline	sensible	1
Salmonella Derby	Cephazoline	sensible	1
Salmonella enterica	Tetracyclines	résistant	1
Salmonella enterica	Trimethoprim	sensible	1
Salmonella enterica	Streptomycine	résistant	1
Salmonella enterica	Trimethoprime + Sulfamide	sensible	1
Salmonella enterica	Gentamycine	sensible	1

Salmonella enterica	Enrofloxacin	sensible	1
Salmonella enterica	Chloramphenicol	intermédiaire	1
Salmonella enterica	Neomycine	intermédiaire	1
Salmonella enterica	Ampicilline	sensible	1
Salmonella enterica	Cefotaxime	sensible	1
Salmonella enterica	Amoxicilline+Clavulanate	sensible	1
Salmonella enterica	Ciprofloxacine	sensible	1
Salmonella enterica	Kanamycin	sensible	1
Salmonella enterica	Nalidixan	sensible	1
Salmonella enterica	Sulphonamides	résistant	1
Salmonella Enteritidis	Tetracyclines	sensible	1
Salmonella Enteritidis	Cephazoline	sensible	1
Salmonella Enteritidis	Trimethoprime + Sulfamide	sensible	1
Salmonella Enteritidis	Streptomycine	sensible	1
Salmonella Enteritidis	Sulphonamides	résistant	1
Salmonella Enteritidis	Gentamycine	sensible	1
Salmonella Enteritidis	Enrofloxacin	sensible	1
Salmonella Enteritidis	Chloramphenicol	sensible	1
Salmonella Enteritidis	Neomycine	sensible	1
Salmonella Enteritidis	Ampicilline	sensible	1
Salmonella Enteritidis	Cephazoline	sensible	1
Salmonella Typhimurium	Tetracyclines	résistant	1
Salmonella Typhimurium	Trimethoprime + Sulfamide	sensible	1
Salmonella Typhimurium	Streptomycine	résistant	1
Salmonella Typhimurium	Sulphonamides	résistant	1
Salmonella Typhimurium	Gentamycine	sensible	1
Salmonella Typhimurium	Enrofloxacin	sensible	1
Salmonella Typhimurium	Chloramphenicol	sensible	1
Salmonella Typhimurium	Ampicilline	résistant	1
Salmonella Typhimurium	Cefotaxime	sensible	1
Salmonella Typhimurium	Amoxicilline+Clavulanate	sensible	1
Salmonella Typhimurium	Ciprofloxacine	sensible	1
Salmonella Typhimurium	Kanamycin	intermédiaire	1
Salmonella Typhimurium	Nalidixan	intermédiaire	1
Salmonella Typhimurium	Trimethoprime	sensible	1
Salmonella Typhimurium	Neomycine	sensible	1
Salmonella typhimurium	Tetracyclines	sensible	2
Salmonella typhimurium	Trimethoprime + Sulfamide	sensible	2
Salmonella typhimurium	Streptomycine	intermédiaire	2
Salmonella typhimurium	Sulphonamides	résistant	2
Salmonella typhimurium	Gentamycine	sensible	2
Salmonella typhimurium	Chloramphenicol	sensible	2
Salmonella typhimurium	Neomycine	sensible	2
Salmonella typhimurium	Ampicilline	sensible	2
Salmonella typhimurium	Cephazoline	sensible	2
Salmonella typhimurium	Tetracyclines	résistant	3
Salmonella typhimurium	Trimethoprime + Sulfamide	sensible	3
Salmonella typhimurium	Streptomycine	résistant	3
Salmonella typhimurium	Sulphonamides	résistant	3
Salmonella typhimurium	Gentamycine	sensible	3
Salmonella typhimurium	Enrofloxacin	sensible	3
Salmonella typhimurium	Chloramphenicol	résistant	3
Salmonella typhimurium	Neomycine	sensible	3

Salmonella typhimurium	Ampicilline	résistant	3
Salmonella typhimurium	Cefotaxime	sensible	3
Salmonella typhimurium	Amoxycilline+Clavulanate	intermédiaire	3
Salmonella typhimurium	Ciprofloxacine	sensible	3
Salmonella typhimurium	Kanamycin	sensible	3
Salmonella typhimurium	Nalidixan	sensible	3
Salmonella typhimurium	Trimethoprim	sensible	3
Salmonella typhimurium	Tetracyclines	résistant	4
Salmonella typhimurium	Trimethoprime + Sulfamide	sensible	4
Salmonella typhimurium	Streptomycine	résistant	4
Salmonella typhimurium	Sulphonamides	résistant	4
Salmonella typhimurium	Gentamycine	sensible	4
Salmonella typhimurium	Enrofloxacin	sensible	4
Salmonella typhimurium	Chloramphenicol	résistant	4
Salmonella typhimurium	Neomycine	sensible	4
Salmonella typhimurium	Ampicilline	résistant	4
Salmonella typhimurium	Cefotaxime	sensible	4
Salmonella typhimurium	Amoxycilline+Clavulanate	intermédiaire	4
Salmonella typhimurium	Ciprofloxacine	sensible	4
Salmonella typhimurium	Kanamycin	sensible	4
Salmonella typhimurium	Nalidixan	sensible	4
Salmonella typhimurium	Trimethoprim	sensible	4
Salmonella enterica monophasique	Enrofloxacin	sensible	1
Salmonella enterica monophasique	Chloramphenicol	résistant	1
Salmonella enterica monophasique	Neomycine	sensible	1
Salmonella enterica monophasique	Trimethoprime + Sulfamide	résistant	1
Salmonella enterica monophasique	Streptomycine	intermédiaire	1
Salmonella enterica monophasique	Sulphonamides	résistant	1
Salmonella enterica monophasique	Gentamycine	sensible	1
Salmonella enterica monophasique	Colistine	sensible	1
Salmonella enterica monophasique	Tetracyclines	résistant	1
Salmonella enterica monophasique	Ampicilline	sensible	1
Salmonella enterica monophasique	Cephazoline	sensible	1
Salmonella enterica monophasique	Marbofloxacin	sensible	1

Interprétation des profils des souches trouvées:

Salmonella typhimurium			
Souche 1	Résistante à	4	antibiotiques
	Intermédiaire à	2	antibiotiques
	Sensible à	9	antibiotiques
Souche 2	Résistante à	1	antibiotiques
	Intermédiaire à	2	antibiotiques
	Sensible à	7	antibiotiques
Souche 3	Résistante à	5	antibiotiques
	Intermédiaire à	1	antibiotiques
	Sensible à	9	antibiotiques
Souche 4	Résistante à	5	antibiotiques
	Intermédiaire à	1	antibiotiques
	Sensible à	9	antibiotiques
Souche 3 et souche 4 ont le même profil			
Salmonella enteritidis			
Les 2 souches de Salmonella enteritidis sont sensibles à tous les antibiotiques			

D'autres germes zoonotiques (p.ex. Campylobacter, VTEC, Yersinia,...) ne sont pas encore traités au LMVE, mais d'importants efforts seront nécessaires pour que ces analyses puissent être faites.

Les trichinelloses

La recherche est devenue obligatoire pour tous les porcs et sangliers dont la viande est destinée à la consommation humaine conformément à un règlement communautaire (N°2075/2005).

Trichines				
Espèce	Échantillon	Nombre	Négatifs	Positifs
porcins	diaphragme	2387	2387	0
sangliers	diaphragme	544	544	0
équidés	diaphragme	20	20	0
Total		2951	2951	

Des renards envoyés au LSVG à Sarrebruck ont été examinés pour trichinellose.

Maladie	Test	Espèce	Echantillon	Nombre	Négatifs	Positifs	En %
Trichinellose	Digestion	Renard	Diaphragme	23	10	0	0

Les échinococcoses

Echinococcus multilocularis, hôte fréquent du renard, peut devenir très pathogène pour l'homme en tant que hôte intermédiaire.

En effet, deux cas humains ont été diagnostiqués en 2007.

Normalement, ce sont les campagnols qui figurent comme hôte intermédiaire afin que le cycle de vie du ver puisse continuer.

Diagnostiqué chez le renard depuis le début des années 1990, l'échinococcosse est gérée en sous-traitance au LSGV de Sarrebruck depuis 2001.

Maladie	Test	Espèce	Echantillon	Nombre	Négatifs	Positifs	En %
Echinococcose	Microscopie+PCR	Renard	Matières fécales	23	20	3	0,13043

La rage

Officiellement reconnu indemne de rage par l'OIE depuis 2001, le Luxembourg exécute encore annuellement un screening auprès des renards pour prouver que le pays reste indemne. Jusqu'à présent aucun cas de rage n'a été détecté.

Tests réalisés au LMVE :

Espèces	Test réalisé	Échantillon	Nombre négatif	douteux	positif	Total examiné	
bovin	Rage IF	cerveau	1	1	0	0	1
chat	Rage IF	cerveau	5	5	0	0	5
renard	Rage IF	cerveau	1	1	0	0	1

Tests réalisés au LSGV de Sarrebruck :

Maladie	Test	Espèce	Echantillon	Nombre	Négatifs	Positifs	En %
Rage	Immunofluorescence	Renard	Cerveau	23	20	0	0

L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB/BSE):

Le risque de trouver un cas d'ESB diverge selon les expertises, mais semble en général tendre vers zéro vu que de strictes mesures d'hygiène sont en vigueur. Une moitié des analyses est faite par le LMVE :

ESB			
Echantillons testés	7896	Tous négatifs	
Bovins	6916	Clos d'équarrissage	3508
		Esch / Alzette	21
		Ettelbruck	29
		Wecker	3353
Caprins	174	Wecker	20
		Troisvierges	42
		Clos d'équarrissage	112
Ovins	800	Wecker	58
		Troisvierges	8
		Clos d'équarrissage	724
		autres (privé)	10
Cervidés	11	autres (privé)	11
Total			7896

L'autre moitié des analyses est sous-traitée au HTA de Junglinster.

La brucellose bovine

Le troupeau bovin luxembourgeois est officiellement indemne de brucellose (OBF) depuis plusieurs années.

Des screenings annuels sont entrepris, soit sur le lait de collecte, soit sur des échantillons de sang pour pouvoir garder le statut.

Brucellose bovine					
Espèces	Echantillon	Nombre	Négatifs	douteux	Positifs
Bovins	Sang	785	785	0	0
Caprins	Sang	45	45	0	0
Ovins	Sang	299	299	0	0
Porcins	Sang	53	53	0	0
Total		1182			
Bovins	Lait de collecte	892	890	1	1
	Les non négatifs ont été confirmés négatifs au CERVA				

Laiteries en cause	Nombre d'échantillons analysés
Procola	251
Luxlait	510
EKABE SA	120
Hochwald	12

Remarque :

Un échantillon de sang a été testé avec la méthode S.A.L. et a été trouvé négatif.
6 échantillons de fœtus bovins et d'un fœtus ovin ont été envoyés au CERVA pour analyse bactériologique pour brucellose, dans le cadre d'un monitoring nécessaire pour prouver à la Commission Européenne que le pays est toujours indemne de brucellose bovine. Tous les échantillons ont été négatifs.

L'influenza aviaire

Des écouvillons cloacaux de la faune sauvage ont été envoyés au Laboratoire National de Santé (LNS) pour PCR AI et des sérums de volailles domestiques ont été envoyés au CERVA pour la sérologie AI

Résultats IA :

Maladie	Test	Espèce	Ech.	Nbre	Négatifs	douteux	Positifs	En %
IA	PCR	oiseaux sauvages	écouvillons cloacaux	164	160	2	2	

Les résultats non négatifs n'ont pas été confirmés par le CERVA.

Maladie	Test	Espèce	Ech.	Nbre	Négatifs	Ech. non utilisable	Positifs	En %
IA	IHA	volaille	sang	560	549	11	0	0

La maladie de Newcastle

Quoique n'étant pas zoonotique, cette infection peut être très dangereuse pour la volaille et pourrait servir de transition vers les infections animales officielles.

Dans ce cas précis il est autorisé de vacciner dans des circonstances précises.

Maladie	Test	Espèce	Ech.	Nbre	Négatifs	Ech. non utilisable	Positifs	En %
NC	IHA	volaille	sang	138	63	7	68	0,529

2. Les infections officielles

La para-tuberculose

Bien que la para-tuberculose ne soit pas encore considérée comme une zoonose, la lutte contre cette infection est importante parce qu'elle implique concomitamment des mesures strictes d'hygiène des étables et des pâturages. Les luttes contre d'autres germes (zoonotiques) en profitent par ailleurs. Les tests sont réalisés pour le screening et pour les importations/exportations.

La sérologie dans le lait est sous-traitée au Laboratoire GD de Deventer / Pays Bas.

Sérologie + PCR :

Test	Espèce	Echantillon	Nombre	Négatifs	Douteux	Positifs	Absents	E. non utilisable
ELISA	Bovins	Sang	52110	50076	84	972	972	6
ELISA	Ovins		113	113	0	0		
ELISA	Caprins		24	24	0	0		
PCR	Bovins	Matières fécales (mf)	2703	1898	196	541	33	35
PCR	Ovins	Matières fécales (mf)	58	5	0	0	0	0
PCR	Caprins	Matières fécales (mf)	1	1	0	0		

La fièvre catarrhale ovine (FCO)

Le pays a connu une forte épizootie de FCO à partir de la mi-août 2007, qui s'est répandue sur tout le pays et qui a causé une certaine mortalité autant chez les bovins que chez les ovins. Le LMVE réalise des tests ELISA pour détecter des anticorps et les confirmations par PCR sont réalisées par le CERVA à Bruxelles.

Pendant la période d'épizootie, les séropositifs sont considérés comme positifs en virus (vu que les tests ne sont réalisés que sur des animaux cliniquement suspects).

En dehors de la période d'épizootie, les séropositifs ont été envoyés au CERVA pour confirmation par PCR, alors que pendant la période de l'épizootie, les séronégatifs ont été envoyés au CERVA pour détecter des porteurs de virus encore séronégatifs.

Test	Espèce	Echantillon	Nombre	Négatifs	douteux	Positifs	En %
ELISA	Bovins	sang	9908	4152	43	5713	0,58
	Ovins	sang	586	168	4	414	0,71
	Caprins	sang	41	33	0	8	0,20
	Gibier	sang	442	411	5	26	0,06
PCR	Bovins	sang hépariné	265	114	5	146	0,55
	Ovins	sang hépariné	57	22	0	35	0,61
	Caprins	sang hépariné	3	3	0	0	0

La fièvre aphteuse (F.A.)

Le LMVE a profité de l'occasion de faire exécuter des analyses de fièvre aphteuse sur les échantillons envoyés pour fièvre catarrhale ovine et qui ont été négatifs, surtout pendant la période où il y a eu des risques d'être infecté de F.A. provenant du Royaume-Uni.

Maladie	Test	Espèce	Ech.	Nbre	Négatifs	Douteux	Positifs	En %
F.A.	PCR	bovins	sang	148	148	0	0	0
		ovins	sang	17	17	0	0	0
		caprins	sang	3	3	0	0	0

La peste porcine classique (PPC)

Toujours menacé par de nouvelles éruptions provenant des pays voisins, le Luxembourg entreprend des screenings aussi bien sérologiques par ELISA que virologiques par la technique PCR sur des porcs et des sangliers.

Peste porcine classique	Test	Espèce	Echantillon	Nbre	Négatif	Douteux	Positif	Sous-traitance			
								SN-	SN+	PCR-	PCR+
	ELISA-Ac	porcin	Sang	141	141	0	0				
	ELISA-Ac	sanglier	Sang	1163	1107	6	50	7	11	20	0
	PCR	porcin	amygdale	2	2	0	0				
	PCR	sanglier	amygdale	151	161	0	0				
	Immunofluorescence IF	sanglier	amygdale		38	1	0				

L'échantillon trouvé douteux au LMVE a été négatif en PCR exécutée au CERVA.

Il était difficile de dire que les sangliers séropositifs soient infectés ou soient vaccinés, mais les PCRs étaient toutes négatives.

La leucose bovine enzootique (LBE)

Le Luxembourg est officiellement indemne de LBE (OLF). Les screenings sont réalisés sur laits de collecte et sur sang.

Test	Espèce	Echantillon	Nombre	Négatifs	Douteux	Positifs	En %
I.D.	Bovins	sang	85	85	0	0	
ELISA-Ac	Bovins	sang		580	0	4	
ELISA-Ac	Bovins	Lait de collecte		885		7	

En sous-traitance :

Au LMVE	Au CERVA	Méthode utilisée
4 séropositifs sur sang:	2 positifs en ELISA	ELISA
	2 négatifs en I.D.	Immunodiffusion
7 séropositifs sur lait:	3 positifs	ELISA de confirmation
	3 négatifs	ELISA de confirmation
	1 non détecté	
Les exploitations concernées ont été analysées sur sang		

La maladie d'Aujeszky

Ayant le statut d'officiellement indemne d'Aujeszky, le Luxembourg analyse annuellement ~1000 truies d'élevage pour garder le statut.

Les sangliers ne sont pas analysés par sérologie en général bien que la population soit infectée. Ils sont analysés par immunofluorescence sur amygdale. Les 4 cas trouvés positifs n'ont pas été confirmés par culture cellulaire.

Test	Espèce	Echantillon	Nombre	Négatifs	Douteux	Positifs	CERVA (VI)	
							Négatifs	Positifs
ELISA	Porcins	sang	764	763	1	0		
ELISA	Sangliers	sang	2	2				
LMVE		CERVA	Méthode utilisée					
1 douteux		négatif	Séroneutralisation					
IF	Porcins	amygdale	2	2	0	0		
IF	Sanglier	amygdale	180	176	4	0	4	0
	Chat	Cerveau	1	1	0	0		

L'Herpes Koi

Les poissons Koi (ciprinus carpio) sont atteints d'une maladie causée par un herpès virus qui peut être détecté par PCR.

Maladie	Test	Espèce	Ech.	Nbre	Négatifs	Ech. non utilisable	Positifs	En %
Herpes	PCR	poisson Koi	Cadavre	18	4	4	10	0,714285714

3. Les infections non officielles

L'IBR

Le LMVE exécute uniquement les tests IBR en cas d'exportation/importation et pour des expositions. Les tests destinés à la lutte contre cette infection sont sous-traités au HTA de Junglinster.

Maladie	Test	Espèce	Ech.	Nbre	Négatifs	douteux	Positifs	En %
IBR	ELISA gB	bovins	sang	1904	1365	13	526	0,283088235
	ELISA gE	bovins	sang	1906	1674	9	223	0,121720881

Le BVD

Le LMVE réalise uniquement des ELISAs-Ag sur sang pour détecter les IPI (infectés permanents immunotolérants). Un programme de lutte facultatif, mis au point depuis des années, a été mis en suspens, vu l'excès de travail dû aux urgences.

Maladie	Test	Espèce	Ech.	Nbre	Négatifs	Douteux	Positifs	En %	CERVA (PCR et VI)			
									Nég.	Pos.	Total	En %
IBR	ELISA gB	bovins	sang	1904	1365	13	526	0,2831				
	ELISA gE	bovins	sang	1906	1674	9	223	0,1217				
BVD	ELISA Ag	bovins	sang	2247	2150	0	97	0,0432	3	39	42	0,929
									15	23	38	0,605

Le taux de confirmation au CERVA est assez élevé pour la PCR, mais significativement trop bas pour la culture cellulaire. Une explication possible est le fait que lors du transport vers le CERVA, la charge virale diminue du fait de la mort virale.

Le Visna-Maedi

Quoique n'étant pas une infection officielle, il a été recommandé aux propriétaires d'assainir le cheptel ovin par élimination des animaux séropositifs.

Maladie	Test	Espèce	Ech.	Nbre	Négatifs	Douteux	Positifs	En %
Visna Maedi	ELISA	ovin	sang	324	301	2	21	0,064814815
CAE	ELISA	caprin	sang	45	25	0	20	0,444444444

Conclusion :

La séroprévalence chez les ovins est basse, mais celle chez les caprins est élevée. Donc des efforts sont encore à réaliser.

Les mammites

L'envergure des analyses bactériologiques pour les mammites a diminuée probablement parce que les associations agricoles se sont davantage occupées de l'hygiène de la traite et de l'hygiène d'étable.

100 examens bactériologiques ont été réalisés en 2007.

Absence de culture		13
Contamination		17
Levures		7
non significatif		14
Staphylococcus aureus hémolytique		4
Staphylocoque coagulase positive		7
Staphylocoques coagulase négative		20
Streptococcus uberis		5
Streptococcus agalactiae		2
Streptococcus dysgalactiae		1
Streptococcus viridans		1
streptococcus fecalis		1
E.coli		2
Serratia proteamaculans		1
Total		95

Les antibiogrammes de germes de mammites :

27 souches de germes de mammites ont été analysées pour différents antibiotiques :

Germe trouvé	P	A+C	A	C	T+S	M	Tét						Nbre souches
Staphylococcus aureus	R	S	I	S	S	I	R						1
Staphylococcus aureus	S	S	S	S	S	S	S						2
Staphylococcus aureus	R	S	I	S	I		R						1
Staphylocoques coagulase positive	S	S	S	S	S	S	S						2
Staphylocoque coagulase négative	S	S	S	S	S	S	S						3
Staphylocoque coagulase négative	R	S	I	S	S	S	S						4
Staphylocoque coagulase négative	R	S	R	S	S	S	R						1
Staphylocoque coagulase négative	R	S	I	S	S	S	R						2
Staphylocoque coagulase négative	R	S	S	S	S	S	S						1
Staphylocoque coagulase négative	S	S	S	S	S	S	S						1
Streptococcus agalactiae	S	S	S	S	S	S	S						1
Streptococcus uberis	S	S	S	S	S	S	S						4
Streptococcus uberis	S	S	S	S	S	S	I						1
	Né	A	C	Chl	T+S	Str	Enr	Tét	Col	Sulph	Gent		
E.coli	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S		1
E.coli	S	S	S	S	S	S		S	S	S	S		1
Note													
S = sensible													
I = intermédiaire													
R = résistant													
P = pénicilline													
A+C = amoxicilline+ Clavulanate													
A = ampicilline													
C = céphazoline													
T+S = triméthoprim + sulfamide													
M = marbofloxacin													
Tét = tétracyclines													
Né = néomycine													
Chl= chloramphénicol													
Str = streptomycine													
Enf = enrofloxacin													
Col = chloramphénicol													
Sulph = sulphonamide													
Gent = gentamycine													

Les autopsies

Espèce	Nombre
Bovin	12
Ovins	7
Caprin	2
Chats	11
Chiens	9
Gibiers	6
Porcins	2
Volaille	39
Total	88

Les entérites

Les agents responsables d'entérites sont toujours recherchés au LMVE, quoique le problème devrait être résolu par des moyens d'hygiène stricte des étables et de l'alimentation, mesures décrites par les BPA (bonnes pratiques en agriculture).

Analyses des agents d'entérites							
Test	Espèce	Echantillon	Nombre envoyé	Négatifs	Douteux	Positifs	Total
Rotavirus	bovin	Matières fécales	159	92	3	61	156
Coronavirus	bovin	Matières fécales	158	135	1	20	156
E Coli K 99	bovin	Matières fécales	158	146	1	9	156
Cryptosporidies	bovin	Matières fécales	165	111	1	53	165
Enterotoxine Clostridium Perfringens Alpha	bovin	Matières fécales	28	26	1	1	28
Enterotoxine Clostridium Perfringens Alpha	ovin	Matières fécales	4	4	0	0	4
Enterotoxine Clostridium Perfringens Beta	bovin	Matières fécales	10	8	1	1	10
Enterotoxine Clostridium Perfringens Beta	ovin	Matières fécales	1	1	0	0	1
Enterotoxine Clostridium Perfringens E	bovin	Matières fécales	28	24	3	1	28
Enterotoxine Clostridium Perfringens E	ovin	Matières fécales	4	3	0	1	4
Total		envoyé	715			analysé	708

Les pneumonies

Les mêmes arguments que pour les entérites valent pour les pneumonies.

Les avortements

Étant donné que la brucellose a été éradiquée il y a plusieurs années, les avortements infectieux sont plus difficiles à différencier. Parmi les causes infectieuses les plus incriminées, citons :

- les infections bactériennes
 - a. la chlamydie
 - b. la coxiellose
 - c. la listeriose.
- les infections virales :
 - a. IBR
 - b. BVD

Les analyses parasitologiques

Mis à part les trichinelloses, toutes les autres affections parasitaires sont typiques pour les animaux.

Analyses parasitologiques							
Test	Espèce	Echantillon	Nbre envoyé	Négatifs	Douteux	Positifs	Total
Ookystes de coccidies	bovin	Matières fécales	198	129	0	63	192
Méthode par flottaison	ovin	Matières fécales	14	8	0	6	14
	caprin	Matières fécales	5	2	0	3	5
	gibier	Matières fécales	2	2	0	0	2
	volaille	Matières fécales	18	11	0	7	18
Œufs de strongles intestinaux	bovin	Matières fécales	277	136	0	128	264
	ovin	Matières fécales	15	2	0	13	15
	caprin	Matières fécales	7	0	0	7	7
	gibier	Matières fécales	4	1	0	3	4
volaille	Matières fécales	13	12	0	1	13	
Vers hépatiques	bovin	Matières fécales	162	148	0	5	153
Méthode par sédimentation	ovin	Matières fécales	13	13	0	0	13
	caprin	Matières fécales	5	5	0	0	5
	gibier	Matières fécales	0	0	0	0	0
	volaille	Matières fécales	0	0	0	0	0
Vers pulmonaires	bovin	Matières fécales	96	76	0	7	83
Méthode par migration	ovin	Matières fécales	12	8	0	4	12
	caprin	Matières fécales	4	4	0	0	4
	gibier	Matières fécales	0	0	0	0	0
	volaille	Matières fécales	0	0	0	0	0
Total		envoyé	845			analysé	804

Les analyses par immunofluorescence

Espèces	Test réalisé	échantillon	Nombre	négatif	douteux	positif	Total examiné
bovin	BVD IF	intestin	29	29	0	1	30
bovin	Chlamydia IF	foie	2	2	0	0	2
bovin	Chlamydia IF	poumon	2	2	0	0	2
bovin	Chlamydia IF	rate	1	1	0	0	1
bovin	Chlamydia IF	rectum	1	1	0	0	1
bovin	Chlamydia IF	rein	2	2	0	0	2
bovin	Chlamydia IF	arrière-faix	1	1	0	0	1
bovin	Coronavirus IF	intestin	9	6		3	9
bovin	IBR IF	organe	19	14	0	0	14
bovin	IBR IF	foie	4	0	0	0	0
bovin	IBR IF	intestin	2	0	0	0	0
bovin	IBR IF	poumon	5	0	0	0	0
bovin	IBR IF	rate	1	0	0	0	0
bovin	IBR IF	rectum	1	0	0	0	0
bovin	IBR IF	rein	4	0	0	0	0
bovin	IBR IF	trachée	1	0	0	0	0
bovin	IBR IF	autre	1	0	0	0	0
bovin	Rage IF	cerveau	1	1	0	0	1
bovin	RSB IF	organe	4	2	0	0	2
bovin	RSB IF	rein	1	0	0	0	0
bovin	RSB IF	poumon	1	0	0	0	0
bovin	RSB IF	foie	1	0	0	0	0
bovin	RSB IF	intestin	1	0	0	0	0
chat	Rage IF	cerveau	5	5	0	0	5
chat	Aujeszky IF	cerveau	1	1	0	0	1
ovin	Chlamydia IF	organe	3	3	0	0	3
ovin	Chlamydia IF	rein	1	0	0	0	0
ovin	Chlamydia IF	foie	1	0	0	0	0
ovin	Chlamydia IF	placenta	1	0	0	0	0
porcin	Aujeszky IF	amygdale	2	2	0	0	2
renard	Rage IF	cerveau	1	1	0	0	1
sanglier	PPC IF	organe	46	38	1	0	39
sanglier	PPC IF	amygdale	42	0	0	0	0
sanglier	PPC IF	rein	4	0	0	0	0
sanglier	Aujeszky IF	organe	247	176	4	0	180
sanglier	Aujeszky IF	aliments	1	0	0	0	0
sanglier	Aujeszky IF	amygdale	237	0	0	0	0
sanglier	Aujeszky IF	diaphragme	9	0	0	0	0
volaille	Chlamydia IF	rate	1	1	0	0	1
Total		envoyé	696			examiné	297

Le contrôle des denrées alimentaires à base de viande

Le laboratoire de contrôle des denrées alimentaires à base de viande du LMVE a été sollicité par

	Privés	Inspection Vétérinaire	Inspection Sanitaire	Inspections Sanitaire+Vétérinaire	total
Demandes**	4	599	13	32	648
Echantillons	8	1438	58	50	1554
**Routine / anomalie	0 /4	586/13	10/3	32/0	628/20

1. Le Contrôle de l'hygiène des carcasses :

194 écouvillons (113 demandes) et 390 ganglions lymphatiques (312 demandes) ont été analysés

Salmonella	Limite de détection	positifs en culture		Négatif		Non analysé
		0 écou- villons	51 ganglions :	194	339	
	/		1 Agona			/
			3 Derby			
			1 Eboko			
			9 enterica monophasique			
			5 Livingstone			
			6 Senftenberg			
			1 Thompson			
			29 typhimurium			
E. Coli (écouvillons)	0.25 cfu/cm ²	49		/		145
Flore totale (écouvillons)	0.25 cfu/cm ²	23		/		168

2. La Microbiologie des denrées alimentaires à base de viande ou produits de la pêche :

1. A. Les Germes pathogènes, tests qualitatifs : 969 échantillons d'aliments (142 demandes)

Germe recherché	Positif confirmé par culture	négatif	Non réalisé
Listeria monocytogenes	353	583	618
EHEC	0	825	729
Campylobacter	5	757	790 + 2 non valides

Salmonella Aliments positifs (en culture !):	84 dont :	882	2 + 1 non valide
	1 Brandenburg		
	5 Derby		
	11 enterica monophasique		
	2 Infantis		
	1 Javiana		
	2 paratyphi B		
	1 Rissen		
	1 Senftenberg		
	4 typhimurium		
	1 typhimurium+paratyphi B		
	1 Virchow		

1. B. Les Germes en dénombrement (aliments):

Germe recherché	Limite de détection (germes/g)	Nombre d'échantillons au-delà de la limite de détection	Nombre d'échantillons en-dessous de la limite de détection (= négatifs)	Nombre d'échantillons non analysés
<u>Listeria monocytogenes</u>	100	6	929	34
<u>E. Coli</u>	10	306	531	132
Coliformes, 30° C	10	32	65	872
Clostridium perfringens	10	54	879	36
Staphylococcus aureus	10	407	523	39
Germes mésophiles	100	115	10	844

Nombre d'échantillons analysés par catégorie

0 (= autres aliments)	21 *
1 (= viande hachée)	87
2 (= viande hachée préparée)	206
3 (= préparation de viande)	281
4 (= produit à base de viande)	257
5 (= viande fraîche)	<u>117</u>
	969

* dont 8 œufs, 7 poissons ou produits de poissons, 2 boyaux, 1 scampi, 1 « Rieslingspaschtéit », 1 sauce bolognaise, 1 salade de viande.

En résumé : 648 demandes d'analyses, 1.554 échantillons analysées, 7.349 analyses réalisées

3. Les examens bactériologiques des carcasses suspectes dites « d'abattage d'urgence »:

Il s'agit de 39 bovins et de 1 cheval.

Abattoir	Nombre de demandes	Nombre d'organes	Abattages d'urgence (u)	Carcasses anormales après inspection post-mortem (capm)	Saisies totales		Saisies partielles		Pas de saisie		Saisies totales sans bactériologie
					(u)	(capm)	(u)	(capm)	(u)	(capm)	
Abattoirs	40	204	24	50	3	16	11	9	0	1	21
Boucheries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
À la ferme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	40	204	24	50	3	16	11	9	0	1	21

537 organes ont été analysés en tout :

avant-bras :	40
jarret :	40
foie.	37
rate :	8
rein :	37
vésicule biliaire :	1
ganglion pré scapulaire :	2
ganglion iliaque :	2
ganglion hépatique :	2
coeur :	33
autre muscle:	<u>2</u>
	204

Paramètres analysés pour chaque échantillon :

	Salmonella	Substances inhibitrices	Coliformes **	Cocciformes **	Clostridia sulfito-réducteurs **
Positif (= culture)	0	0	128 dont 57 muscles	188 dont 98 muscles	42 dont 20 muscles
Négatif (= pas de culture)	198	102	74	16	160
Non analysé	6	96	2	0	2

** lecture du résultat semi-quantitative, il n'existe pas de critères officiels pour les seuils d'acceptabilité.

Le LMVE-DAV a commencé en 2007 de modifier la méthode utilisée afin de pouvoir fixer des critères dorénavant. L'examen bactériologique n'est qu'un élément dans la prise de décision par le vétérinaire-inspecteur des viandes.

En résumé : 908 analyses sur 204 organes analysés

4. La Recherche de résidus

La Recherche de substances inhibitrices (groupe B1) par la méthode des 4 plaques :

2 demandes dont aucune pour suspicion

7 muscles et 0 reins ont été analysés (d'où 7 échantillons de volailles)

Aucun résultat positif n'a pu être décelé.

En résumé : 7 échantillons de 7 animaux

Au total (denrées alimentaires, abattages d'urgence et résidus) :

8.264 analyses sur 1.765 échantillons

b) Les analyses effectuées dans le cadre de la directive 96/23 organisant la surveillance des résidus et autres substances

Durant l'année 2007, 777 échantillons ont été prélevés dans différentes denrées alimentaires d'origine animale suivant le tableau ci-après.

ESPECE/PRODUIT	NOMBRE
LAIT	316
BOVINS	121
PORCS	75
ŒUFS	96
GIBIER	100
LAPINS	23
MIEL	35
OVINS	11
TOTAL	777

Sur ces 777 échantillons, 1.223 analyses ont été effectuées pour rechercher les substances des différents groupes suivant le tableau ci-après.

CLASSE RESIDUS	BOVINS	PORCS	OVINS	LAPINS	GIBIER	LAIT	ŒUFS	MIEL
A1	40	14	1	0	0	0	0	0
A2	4	5	0	1	0	0	0	0
A3	40	14	1	0	0	0	0	0
A4	40	14	1	0	0	0	0	0
A5	20	5	0	0	0	0	0	0
A6	20	6	7	4	0	181	17	10
B1	16	16	3	6	0	135	17	10
B2a	5	5	2	2	0	135	0	0
B2b	5	5	1	6	0	0	17	0
B2c	5	5	0	0	0	0	0	0
B2d	5	3	0	0	0	0	0	0
B2e	6	5	0	3	0	150	0	0
B2f	5	3	1	0	0	0	0	0
B3a	3	5	0	0	30	46	20	5
B3b	3	5	0	0	30	23	0	5
B3c	0	0	1	1	30	0	0	5
B3d	5	5	0	1	10	23	0	5
TOTAL	222	115	18	24	100	693	71	40

A l'exception du groupe B3d (Mycotoxines) dans le lait, toutes les analyses ont été réalisées dans des laboratoires en Belgique.

Tous les résultats ont été satisfaisants.

Les classes :

Groupe A : substances ayant un effet anabolisant et substances non autorisées

Groupe B : Médicaments vétérinaires et contaminants

B1	substances antibactériennes, y compris les sulfamides et quinolones
B2a	anthelminthiques
B2b	coccidiostatiques
B2c	carbamates et pyréthroïdes
B2d	tranquillisants
B2d βbl.	β-blocker
B2e	AINS
B2f	corticostéroïdes
B3a	organochlorés
B3b	organophosphorés
B3c	métaux lourds
B3d	mycotoxines
PSP,DAP,ASP	biotoxines marines

Laboratoires sous-traitants :

CER = Centre d'Economie Rurale, Marloie

CLO = Centrum Landbouwkundig Onderzoek, Gent/Melle

Fytolab, Zwijnaarde

ISP = Institut de Santé Publique, Bruxelles

LNS = Laboratoire National de la Santé, (L)

Université de Gand, Bromatologie

CHAPITRE X

Relevé de la participation de déléguées de l'A.S.V. à des réunions internationales

Dr BESCH

11.1.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
7. et 8.2.	i d e m
16.2.	« QS Qualität und Sicherheit » (Bonn)
1.3.	évaluation des conventions (CERVA - Bruxelles)
2.3.	point de situation et pratiques sur diverses maladies du bétail (Metz)
13.3.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
22.3.	conférence sur la peste porcine classique (Bonn)
28.3.	animal welfare – improving by labelling
17., 18, 19. et 20.4.	session de la F.A.O. de lutte contre la fièvre aphteuse (Rome)
8., 9., 10 et 11.5.	C.V.O./chefs des services vétérinaires (Dresden)
16.5.	Faculté de Médecine Vétérinaire (Liège)
20, 21, 22, 23, 24 et 25.5.	Session Annuelle de l'Office International des Épizooties (Paris)
25 et 26.6.	C.V.O./chefs des services vétérinaires (Grange-Irlande)
27. et 28.6.	C.V.O./chefs des services vétérinaires (Bruxelles)
10.7.	i d e m
22.8.	réunion d'information F.A. (Coblence)
5.9.	réunion F.C.O.
26.9.	risques chimiques liés à l'alimentation (Liège)
3.10.	réunion – vaccination F.C.O. – (Den Haag)
7., 8., 9., 10. et 11.10.	C.V.O./chefs des services vétérinaires (Lisbonne)
23.10.	réunion préparatoire grande région sur la F.C.O. (Metz)
6.11.	réunion au CERVA
7.11.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
13.11.	rassemblement grande région sur la F.C.O. (Metz)
20.11.	réunion F.C.O.
21. et 22.11.	E.F.S.A. – Sécurité Alimentaire (Bruxelles)
6. et 7.12.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
10. et 11.12.	Réunion « Benelux » (Den Haag)

Dr BRASSEUR

9.1.	réunion « Beltrace »
23.1.	i d e m
26.1.	Institut Scientifique de Santé Publique (ISSP), Bruxelles
29.1.	législation vétérinaire
6.2.	réunion « Beltrace »
27.2.	i d e m
5.3.	exp. vétérinaires
13.3.	réunion « Beltrace »
22.3.	conférence sur la peste porcine classique (Bonn)
26., 27. et 28.3.	working group meeting on guidelines (Irlande)
13.4.	exp. vétérinaires
16.4.	exp. vétérinaires
20.4.	réunion « Beltrace »
8.5.	groupe de travail
21.5.	i d e m
29.5.	exp. vétérinaires
4.6.	i d e m
15.6.	i d e m
21.6.	conference on food microbiology (Liège)
27.6.	exp. vétérinaires

2.7.	groupe de travail
20.7.	exp. vétérinaires
12.9.	réunion « Beltrace »
13.9.	exp. vétérinaires
19.9.	exp. vétérinaires
24.9.	i d e m
18. 10.	groupe de travail (Den Haag)
19.10.	exp. vétérinaires
25. et 26.10.	food safety
31.10.	exp. vétérinaires
5., 6., 7., 8. et 9.11.	training course on monitoring and controls of zoonoses and microbiological criteria in foodstuffs (Copenhagen)
13.11.	réunion « Beltrace »
19. et 20.11.	exp. vétérinaires
29.11.	groupe de travail
12.12.	exp. vétérinaires

Dr DAHM:

23.1.	groupe de travail
8.2.	exp. vétérinaires
13.2.	groupe de travail
2.3.	point de situation et pratiques sur diverses maladies du bétail (Metz)
22.3.	C.P.C.A.S.A.
2. et 3.5.	i d e m
16.5.	rôle du vétérinaire praticien dans l'épidémiosurveillance (Université de Liège)
8.8.	C.P.C.A.S.A.
23.8.	i d e m
2.10.	exp. vétérinaires
3.10.	réunion – vaccination F.C.O. – (Den Haag)
19.10.	exp. vétérinaires
23.10.	réunion préparatoire grande région sur la F.C.O. (Metz)
24., 25. et 26.10.	réunion « Traces » (P-Cascais)
5.11.	exp. vétérinaires
13.11.	rassemblement grande région sur la F.C.O. (Metz)

Dr DENNEWALD:

26.1.	Institut Scientifique de Santé Publique (ISSP), Bruxelles
15.5.	conférence « 35 ans de virologie » (Université de Liège)
16.5.	rôle du vétérinaire praticien dans l'épidémiosurveillance (Université de Liège)
19.6.	Faculté de Médecine Vétérinaire (Liège)
21.6.	conference on food microbiology (Liège)
2., 3., 4., 5. et 6.7.	audit HACCP (Paris)
26.9.	risques chimiques liés à l'alimentation (Liège)
5.10.	convocation WAVFH (Liège)
15.11.	assemblée générale de la WAVFH (Liège)
30.11.	« Food Allergens » (Marche-en-Famenne)

Dr DIEDERICH:

10. et 11.1.	C.P.C.A.S.A.
6. et 7.2.	i d e m
5.3.	i d e m
11. et 12.4.	i d e m
3. et 4.5.	i d e m
5. et 6.6.	i d e m

5. et 6.7.	C.P.C.A.S.A.
19.7.	i d e m
10. et 11.9	i d e m
2. et 3.10.	i d e m
6. et 7.11	i d e m
3. et 4.12.	i d e m

Dr DUHR:

10., 11.,12. et 13.4. 4.6.	formation pour poste d'inspection frontalier (Vienne) groupe de travail
-------------------------------	--

Dr GINDT:

13.11.	réunion « Beltrace »
--------	----------------------

Dr GRASGES:

15., 16.,17.,18. et 19.10	training workshop on animal welfare (Zagreb)
---------------------------	--

Dr HUBERTY:

11.1.	exp. vétérinaires
17.1.	i d e m
2.3.	point de situation et pratiques sur diverses maladies du bétail (Metz)
9.3.	groupe de travail
14.3.	Benelux
15.3.	groupe de travail
22.3.	conférence sur la peste porcine classique (Bonn)
11.4.	groupe de travail
22., 23. et 24.4.	congrès vét. international (D-Staffelstein)
8., 9, 10. et 11.5.	C.V.O./chefs des services vétérinaires (Dresden)
13.6.	groupe de travail
2.7.	exp. vétérinaires
22.8.	réunion d'information F.A. (Coblence)
24.9.	groupe de travail
23.10.	réunion préparatoire grande région sur la F.C.O. (Metz)
13.11.	rassemblement grande région sur la F.C.O. (Metz)
10. et 11.12.	réunion « Benelux » (Den Haag)

M. MEYER:

7.1.	groupe de travail
24.10.	réunion Benelux
21.11.	groupe de travail
17.12.	i d e m

M. PUTZ:

21.6.	conference on food microbiology (Liège)
18.10.	réunion « salmonellose » (D – Kassel)
13.11.	réunion « Beltrace »

M. SCHMIT:

18.1.	groupe de travail (ABP)
20.3.	i d e m
21.5.	i d e m
2., 3. et 4.7.	ABP training workshop (Bonn)
12.10.	groupe de travail (ABP)
5.,6.,7.,8. et 9.11.	audit des systèmes HACCP (Paris)
13.11.	groupe de travail (P.I.F.)
10.12.	groupe de travail (ABP)

Mme WELSCHBILLIG:

27. et 28.3.	working group meeting on guidelines (Irlande)
21.6.	conference on food microbiologie (Liège)
13., 14, 15, 16. et 17.5.	voyage d'études (Nantes)
9.7.	groupe de travail : better training for safer food
26.9.	conférence sur les risques chimiques liés à l'alimentation (Liège)
21.11.	groupe de travail

Dr WILDSCHUTZ:

18.1.	C.P.C.A.S.A.
22.1.	exp. vétérinaires
8. et 9.2.	E.F.S.A. A.F. (Parma)
16.2.	exp. vétérinaires
21.2.	C.P.C.A.S.A.
12.3.	exp. vétérinaires
20.3.	C.P.C.A.S.A.
17.4.	exp. vétérinaires
19. et 20.4.	E.F.S.A. A.F. (Berlin)
24.4.	C.P.C.A.S.A.
8.5.	exp. vétérinaires
24.5.	C.P.C.A.S.A.
5.6.	exp. vétérinaires
19.6.	C.P.C.A.S.A.
21.6.	conference on food microbiology (Liège)
28. et 29.6.	E.F.S.A. A.F. (Bratislava)
18.7.	C.P.C.A.S.A.
18.9.	i d e m
19., 20. et 21.9.	EFSA forum (Lisbonne)
26.9.	risques chimiques liés à l'alimentation (Liège)
7.,8.,9.,10. et 11.10.	C.V.O./chefs des services vétérinaires (Lisbonne)
16.10.	C.P.C.A.S.A.
7.11.	exp. vétérinaires
9.11.	exp. vétérinaires
20.,21. et 22.11.	scientific forum and european food safety summit
5., 6. et 7.12.	E.F.S.A. A.F. (Den Haag)

exp. vét. = experts agricoles et vétérinaires

C.P.C.A.S.A. = Comité Permanent de la Chaîne Alimentaire et de la Santé Animale

O.I.E. = Office International des épizooties

E.F.S.A. A.F. = Autorité Européenne de Sécurité des Aliments Forum Consultatif

W.A.V.F.H. = World Association of Veterinary Food Hygienists

Dr Besch:	participation à 49 réunions
Dr Brasseur:	participation à 43 réunions
Dr Dahm:	participation à 19 réunions
Dr Dennewald :	participation à 14 réunions
Dr Diederich:	participation à 22 réunions
Dr Duhr:	participation à 5 réunions
Dr Gindt :	participation à 1 réunion
Dr Grasges :	participation à 5 réunions
Dr Huberty:	participation à 23 réunions
M. Meyer :	participation à 4 réunions
M. Putz :	participation à 3 réunions
M. Schmit:	participation à 14 réunions
Mme Welschbillig :	participation à 11 réunions
Dr Wildschutz:	participation à 39 réunions
<u>TOTAL</u> :	252 réunions